



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Commissions parlementaires

Commission permanente de l'économie et du travail

**Interpellation: Les études de la Régie des installations
olympiques relatives à la construction
du toit du Stade olympique de Montréal**

Le vendredi 26 mai 1995 — No 30

Président: M. Roger Bertrand

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

115 \$ débats de la Chambre — 10 \$ Index
325 \$ débats des commissions parlementaires
105 \$ commission de l'aménagement et des équipements
75 \$ commission du budget et de l'administration
70 \$ commission des institutions
65 \$ commission des affaires sociales
60 \$ commission de l'économie et du travail
40 \$ commission de l'éducation
35 \$ commission de la culture
20 \$ commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation
5 \$ commission de l'Assemblée nationale

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
5, Place Québec, bureau 195
Québec, (Qc)
G1R 5P3

téléphone: 418-643-2754
télécopieur: 418-528-0381

Société canadienne des postes — Envoi de publications canadiennes
Numéro de convention: 0592269

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de l'économie et du travail

Le vendredi 26 mai 1995

Table des matières

Exposé du sujet	
M. Jean-Claude Gobé	1
Réponse de la ministre	
Mme Rita Dionne-Marsolais	3
Argumentation	
M. Jean-Claude Gobé	4
Mme Rita Dionne-Marsolais	5
M. Michel Rivard	6
M. Jean-Claude Gobé	6
Mme Rita Dionne-Marsolais	7
Mme Jocelyne Caron	8
M. Jean-Claude Gobé	9
Mme Rita Dionne-Marsolais	10
M. Guy Lelièvre	11
M. Jean-Claude Gobé	11
Mme Rita Dionne-Marsolais	12
Mme Jocelyne Caron	13
M. Jean-Claude Gobé	14
Mme Rita Dionne-Marsolais	15
M. Guy Lelièvre	15
Conclusions	
Mme Rita Dionne-Marsolais	17
M. Jean-Claude Gobé	18

M. Michel Bourdon, président

Le vendredi 26 mai 1995

**Interpellation: Les études de la Régie des installations olympiques relatives
à la construction du toit du Stade olympique de Montréal**

(Dix heures une minute)

Le Président (M. Bourdon): Je déclare ouverte la séance de la commission de l'économie et du travail et je rappelle le mandat de cette commission ce matin. Le mandat pour cette séance est de procéder à l'interpellation adressée à Mme la ministre déléguée au Tourisme par M. le député de LaFontaine sur le sujet suivant: les études de la Régie des installations olympiques relatives à la construction du toit du Stade olympique de Montréal. Je vais demander à la secrétaire s'il y a des remplacements.

La Secrétaire: Oui, M. le Président. M. Lelièvre (Gaspé) remplace M. Baril (Berthier); Mme Caron (Terrebonne) remplace M. Baril (Arthabaska); M. Rivard (Limoilou) remplace M. Kieffer (Groulx).

Le Président (M. Bourdon): Je me permets de vous rappeler brièvement le déroulement d'une séance d'interpellation. Dans un premier temps, l'interpellant, M. le député de LaFontaine, aura un temps de parole de 10 minutes, suivi de Mme la ministre, pour également 10 minutes. Par la suite, des périodes de cinq minutes seront allouées selon la séquence suivante: un député de l'opposition officielle, Mme la ministre, un député du groupe ministériel. Vingt minutes avant midi, j'accorderai 10 minutes de conclusion à Mme la ministre et un temps égal de réplique à M. le député de LaFontaine. De plus, si un intervenant n'utilise pas entièrement le temps qui lui est alloué, ceci ne réduit pas pour autant la durée de l'interpellation. Enfin, le débat ne peut, à moins d'un consentement, dépasser midi. Ainsi, comme la séance a débuté à l'heure prévue, à 10 heures, elle se terminera à midi exactement. Sur ce, M. le député de LaFontaine, vous avez la parole pour une période de 10 minutes.

Exposé du sujet

M. Jean-Claude Gobé

M. Gobé: Alors, merci, M. le Président. Permettez-moi de saluer tous les gens qui sont présents ici ce matin. Nous avons décidé de faire cette interpellation aujourd'hui, particulièrement, sur les études ou sur le processus de construction du toit du Stade olympique, pour différentes raisons. Tout d'abord, vous me permettez de rappeler cette longue saga de la construction d'un toit sur le Stade, qui a commencé en 1976, du moins aussitôt après les Jeux olympiques, car on se rappellera qu'il n'était pas terminé à ce moment-là, mais, particulièrement, qui a pris son ampleur en mars 1985.

À cette époque, le gouvernement du Parti québécois avait, dans une décision prise au mois de mars, décidé d'octroyer, à la firme Lavalin, un contrat clé en main d'une valeur de 117 000 000 \$ afin de terminer le mât et d'y faire fonctionner le toit du Stade. On se rappellera que ce contrat n'avait fait l'objet d'aucun concours, d'aucune sollicitation publique et encore moins d'appels d'offres publics. On a vu ce qu'il en est arrivé. Dans les années qui ont suivi, nous avons assisté à une saga d'autres événements et péripéties qui ont amené à des dépassements de coûts de l'ordre de 42 000 000 \$ supplémentaires par rapport au contrat initial de 117 000 000 \$ accordé, et je le répète, sans appels d'offres par le Parti québécois, à l'époque, à la firme Lavalin. Le résultat de tout cela, 117 000 000 \$ plus 42 000 000 \$, ça fait 159 000 000 \$.

Il est vrai que, vu que, par la suite, c'est notre gouvernement qui était aux affaires, c'est nous qui avons reçu la réclamation de Lavalin et nous l'avons réglée. De 42 000 000 \$ nous sommes passés à 20 000 000 \$. Nous avons réussi à la réduire de moitié, ce qui a fait 137 000 000 \$. Résultat net de l'opération: 137 000 000 \$ pour construire, finaliser le mât et construire un toit qui ne fonctionne pas, qui a été ouvert sept fois, qui a connu 17 déchirures, au-delà de huit incidents importants. M. le Président, c'est là les premières constatations que nous devons prendre aujourd'hui comme point de départ.

Suite à ces déboires, un comité d'experts a été créé par la RIO à la demande du gouvernement. Ces experts, unanimement, ont convenu qu'il valait mieux, si on voulait maintenir le toit fermé, mettre de côté le concept de toit rétractable, à membrane souple, tel que la firme Lavalin, à la demande du Parti québécois, sans appels d'offres, l'avait fait. Ce comité d'experts, M. le Président, a étudié par la suite 12 solutions, 12 projets, que j'ai ici et qui sont publics, que les gens pourraient voir. Il y a, ici, les plans, enfin il y a tous les coûts. Parmi ces 12 propositions, une a été retenue, et un des critères importants qui ont été retenus était sa longévité. Et, aussi, la RIO avait demandé à ce que l'on prenne un concept qui existait déjà. Pourquoi? Parce que, disaient-ils, il ne faut pas réinventer encore la roue. Ça a coûté 137 000 000 \$, 140 000 000 \$ déjà pour faire un concept nouveau, qu'on ne connaissait pas. Ça n'a pas fonctionné. Ne repartons pas dans ce genre de dépense folle et dans ce genre de gaspillage qui nous amènent à jeter les deniers publics par la fenêtre. Je pense que c'était là une décision correcte, courageuse et qui correspond à une bonne et saine administration des biens publics.

Les appels d'offres ont été lancés, les travaux ont commencé. Sur ce, arrive le nouveau gouvernement.

Très rapidement, des rumeurs circulent de tous bords, toutes sortes de rumeurs à l'effet que le toit du Stade, les travaux seraient arrêtés pour cause de sécurité, de dépassement de coûts. On a même entendu la ministre dire: J'ai pris les documents et je suis passée chez moi en fin de semaine, un week-end, je les ai lus et j'arrête tout ça. Comme si on pouvait, en un week-end, analyser et prendre une décision sur des études qui ont été faites par des administrateurs publics honnêtes et sérieux, qui sont ceux de la RIO, mais aussi par des firmes d'ingénieurs, de comptables et par des, aussi, gens du gouvernement, lorsqu'on a analysé tout ça. Ce qui a pris deux ans, de 1992 à 1994, jusqu'aux soumissions, à faire a été annulé sous la lecture, par la ministre, d'une pile de documents.

Peut-être a-t-elle la science infuse et le don que beaucoup de gens n'ont pas dans ces domaines-là, mais permettez-moi d'en douter, d'autant plus qu'à cause de la confusion des annonces... C'est pour la sécurité, pour les dépassements de coûts, pour toutes ces raisons-là. Il y avait en filigrane des déclarations de la ministre ou de ses collaborateurs qui laissaient entendre... Mme Mitton, à son bureau, au mois d'octobre, 19 octobre, j'ai une déclaration dans un journal — s'ils veulent, les gens, je pourrais déposer les articles de journaux, j'en ai en abondance — disait qu'ils étaient déjà en faveur d'un toit rétractable. C'est-à-dire, avant même qu'elle n'ait lu ce qu'elle dit avoir lu en un week-end chez elle, sa collaboratrice, Mme Mitton, envoyait déjà, dans une déclaration aux journalistes, en se laissant aller, que le concept de toit retenu n'était pas bon. Ça ne faisait pas un mois que la ministre avait été nommée que, déjà, elle passait à l'action. Alors, elle a cherché à camoufler sa décision. Tout porte à croire qu'ils avaient décidé, dès leur élection, de canceler et d'annuler les travaux du concept du toit qui avait été retenu et de procéder à leur marotte, celle qu'ils ont décidée en 1985, mars 1985, et qui a englouti 137 000 000 \$ dans la construction d'un toit rétractable qui ne s'est jamais rétracté, mais qui a provoqué cette dépense épouvantable d'argent et qui, en plus de ça, maintenant, nous met dans une impasse.

• (10 h 10) •

Alors, ce qui m'inquiète, moi, là-dedans, c'est que ça coûte de l'argent, tout cela. Il y avait eu de dépensé... Et c'est M. Bibeau, l'ancien... toujours président de la RIO, qu'elle s'est chargée de limoger récemment, qui avait dit en commission parlementaire, lors de l'étude des crédits, que ça avait coûté 13 000 000 \$, ces études-là, et que, pour en disposer, pour arrêter les travaux, il avait déposé un document qui parlait de 9 700 000 \$. Par la suite, il est revenu à 6 000 000 \$ ou 7 000 000 \$. Mais, vous savez, dans ce dossier-là, on n'est pas à un dépassement de coûts près. Ce qui veut dire qu'on a dépensé actuellement 22 000 000 \$, 23 000 000 \$ pour un projet, pour un concept et qu'à cause de la vision différente des choses de la ministre... Peut-être veut-elle, comme le dit l'éditorial de *La Presse* de vendredi dernier, n'ayant d'autre chose à faire, y laisser sa marque. Peut-être. J'aimerais

ça qu'elle nous l'explique. Mais je dois constater qu'on vient de gaspiller, encore une fois, non seulement de l'argent, mais on vient aussi de démontrer que, dans ce domaine-là qu'est le Stade olympique, on est comme toujours dans l'irrationnel, dans le rêve. Sauf que le rêve coûte cher aux concitoyens, il coûte cher aux payeurs de taxes.

On s'en rend compte même aujourd'hui encore dans ce dossier. Je lisais, ce matin, à ma surprise, pas à ma surprise, parce que, dans un sens, je peux penser que, les gens, je les comprends, que les députés de la région de Québec... Le délégué régional, qui a rencontré son caucus, promet toute une bataille. Il dit: Encore de l'argent pour le Stade olympique. Il ne dit pas qu'il est contre le Stade olympique, il dit: Encore de l'argent. Moi, je suis d'accord avec lui, arrêtons les gaspillages, faisons ce qui a été décidé, ce pourquoi on a déjà payé. La ministre qui, après s'être mis à dos son caucus de Montréal en limogeant Pierre Bibeau, celui de Lac-Saint-Jean en coupant l'ATR, vient maintenant encore...

Le Président (M. Bourdon): M. le député de LaFontaine, je vous rappelle aux exigences de la pertinence. Donc, vous devez vous en tenir au sujet de l'interpellation que vous avez vous-même défini.

M. Gobé: M. le Président, je vous remercie beaucoup, mais je parle de gaspillage d'argent et je pense que ça touche le dossier de gaspillage d'argent dans le dossier du Stade olympique, duquel nous discutons actuellement. Je pense que je vais, par contre, tenir compte de votre remarque et faire en sorte de rester dans, justement, ce domaine de gaspillage d'argent, donc dans la pertinence du dossier.

Alors, voilà. Même dans la région de Québec, on est rendus à la division. Le caucus péquiste se divise, les Québécois sont divisés, les journaux de Québec, de Montréal, en fin de semaine dernière, *Le Nouvelliste* avant-hier dans un éditorial, les gens sont à peu près tous dans la même direction: Arrêtez les folies, arrêtons le gaspillage. Et je pense que, comme opposition officielle, nous avons le droit de nous inquiéter et de nous poser des questions. Surtout quand on sait le parcours de la ministre dans le dossier de la culture et dans ses nominations partisans au Palais des congrès et à Radio-Québec, où elle a nommé son collecteur de fonds à la présidence, il y a lieu de s'inquiéter des décisions qui peuvent être prises...

Le Président (M. Bourdon): M. le député de LaFontaine, je pense que vous vous éloignez du sujet de l'interpellation.

M. Gobé: M. le Président, vous me permettez de terminer maintenant en demandant: Est-ce que la ministre est d'accord... Qu'est-ce qu'elle pense de la position de son collègue le délégué régional de Québec en ce qui concerne la bataille à faire pour éviter justement le gaspillage d'argent? Alors, c'est terminé pour

mon premier bloc, M. le Président. Et je verrai à revenir avec d'autres arguments dans le prochain bloc.

Le Président (M. Bourdon): O.K. Mme la ministre, pour un droit de réplique de 10 minutes.

Réponse de la ministre

Mme Rita Dionne-Marsolais

Mme Dionne-Marsolais: Merci, M. le Président. D'abord, je veux remercier le député de LaFontaine de cette occasion de venir discuter avec un peu d'intelligence d'un dossier très complexe, celui des études de la Régie des installations olympiques sur le toit du Stade.

Je suis tout à fait d'accord avec le député de LaFontaine quand il dit: Arrêtons le gaspillage. Il parle de la saga du toit. J'aimerais rappeler au député de LaFontaine que la saga du toit débute avant l'ouverture des Jeux olympiques en 1976. La saga du toit remonte à la première décision de construire le Stade et au premier contrat et à une suite de contrats qui ont été donnés sous l'époque libérale, avant 1976. Et les libéraux, incluant le député de LaFontaine, connaissent bien cette histoire.

Le passé, M. le Président, on ne peut pas le changer. C'est malheureux, mais c'est la vie. Alors, l'avenir, on peut l'influencer. Et je pense que l'important, dans ce dossier, c'est de regarder ce que nous avons fait depuis notre élection. Nous avons... J'ai remis ici, comme ministre responsable de la Régie des installations olympiques, à l'Assemblée nationale du Québec, le rapport annuel de la Régie des installations olympiques pour 1994. Tous les députés ont reçu ce rapport. C'est un rapport qui fait état de l'année 1994. Et l'exercice financier, pour la Régie des installations olympiques, se termine, curieusement d'ailleurs, au 31 octobre de chaque année.

Alors, au 31 octobre 1994, la Régie des installations olympiques nous présente un rapport annuel qui dit, à la page 10, sous la rubrique «Le projet de remplacement de la toiture du Stade», et je cite, M. le Président: «Le 5 mai 1993, après des études de faisabilité qui ont duré six mois, le gouvernement du Québec autorisait une enveloppe budgétaire de 57 200 000 \$ pour la réalisation des plans et devis d'une toiture fixe, qui soit fiable, durable et économique en remplacement de la toiture existante du Stade.» Un peu plus bas, dans cette colonne, on peut lire: «Le 12 octobre 1994, la ministre responsable de la Régie des installations olympiques demandait à la Régie de suspendre le contrat de la firme Dominion Bridge inc. et d'octroyer un mandat à une firme indépendante pour évaluer la capacité de la toile de servir de toiture pour une période de neuf à 12 mois supplémentaires sans risque pour le public, et d'établir les conséquences et implications financières de ce report.»

Nous avons été élus le 12 septembre. J'ai été nommée le 26 septembre. On continue la lecture du

rapport annuel à la page 26. On retrouve la note 8, «Coût de construction des installations». Et une des rubriques du «Coût de construction des installations» s'intitule «Coûts de construction de l'exercice, nouvelle toiture». En 1993, on avait dépensé 2 414 000 \$, probablement les fameux six mois d'études de faisabilité dont parle le rapport annuel. En 1994, au 31 octobre — je vous rappelle que nous avons suspendu temporairement les travaux le 12 octobre — on avait dépensé, en études, 15 489 000 \$. Je dis en études, M. le Président, parce que, après 15 489 000 \$, nous n'avions pas la réponse à la question fondamentale de ce nouveau toit, la démonstration de la fiabilité technique du nouveau toit. L'enjeu de l'avenir, c'est qu'avant d'engager des fonds pour la construction d'un nouveau toit il faut avoir terminé les études préliminaires qui en démontrent la fiabilité technique. Or, après 15 489 000 \$, sur un budget total de 57 200 000 \$, quasiment 30 %, on n'a pas encore la réponse à la première question, la fiabilité technique de ce toit qui pèse — je le rappelle — 10 fois plus que la toiture actuelle.

On a arrêté le gaspillage. Vous avez raison, M. le député de LaFontaine. Et, là, la nouvelle façon de gouverner, c'est d'être responsables, d'arrêter ces sottises. Et nous avons demandé au conseil d'administration de la Régie des installations olympiques de répondre à trois questions. Premièrement, est-ce que, effectivement, le fameux projet que le député de LaFontaine qualifie de démonstration, de projet normal, il n'y a pas d'innovation là-dedans? C'est faux. Il y a une innovation très importante dans la proposition du toit d'acier qui a été retenue par le gouvernement précédent. Démontrez-nous la fiabilité technique, validez le coût du budget total qui a été engagé par le précédent gouvernement à 57 000 000 \$, dont 30 % est déjà dépensé, je le rappelle. Et on a posé une autre question au conseil d'administration de la RIO. Est-ce qu'on pourrait avoir l'étude qui a été faite, si elle a été faite, sur le remplacement purement et simplement de la toiture actuelle? Parce que, M. le Président, quand, dans une maison, dans une usine, dans un centre d'achats, il faut remplacer le toit, on n'en profite pas pour changer toute la structure de la maison ni l'architecture de la maison. On fait des appels d'offres pour remplacer le toit, la couverture de l'édifice. Or, après 15 000 000 \$ d'études, M. le Président, il n'y a pas eu une seule étude sur le remplacement purement et simplement de la toiture actuelle. C'est primaire dans un processus de décision.

• (10 h 20) •

Alors, nous avons demandé au conseil d'administration d'obtenir une réponse à cette question-là. Et c'est ce que le conseil d'administration est en voie de faire. Le gros bon sens nous dictait cette décision. Le gros bon sens nous dictait d'arrêter de gaspiller de l'argent pour des études à n'en plus finir.

Aujourd'hui, le conseil d'administration a créé un comité aviseur qui a un mandat bien spécifique, d'arriver avec une validation de l'estimé budgétaire de 57 000 000 \$ — est-ce qu'il est vrai ou est-ce qu'il est

faux, — deuxièmement, de nous dire si la fiabilité technique est possible, est réelle. Et je vous rappelle l'élément crucial de la fiabilité technique. C'est un petit détail. Ce sont des vérins hydrauliques pour soutenir le toit à cause de sa lourdeur. Parce que le Stade, qui est comme un oeuf couché — c'est une ellipse — n'est pas fait pour supporter un poids 10 fois supérieur au poids actuel du toit.

La conclusion à laquelle on peut arriver, c'est que le précédent gouvernement a carrément laissé gaspiller 30 % d'un budget qu'il avait autorisé pour des études qui n'ont pas réussi à démontrer une innovation technologique absolument exceptionnelle, j'en conviens, mais que l'on ne peut pas engager avant d'en avoir la démonstration, à tout le moins théorique et technique. Alors, le mandat de notre comité aviseur, c'est de démontrer la fiabilité technique, de confirmer le coût et de nous donner une réponse à une question bien simple.

À l'époque, M. le Président, quand le gouvernement, au mois de mai 1993, avait octroyé ce budget de 57 000 000 \$, il avait mentionné — et c'était dans les notes à l'Assemblée nationale, les notes du 3 et 4 juin 1993 — que le comité de validation avait fait l'unanimité sur la recommandation de la toiture d'acier. Il a été démontré, par une députée de l'opposition, à l'époque, que ce n'était pas le cas. Elle avait même déposé une lettre d'un des experts, membre de ce comité de validation, M. René Tinawi, qui était professeur à la Polytechnique et qui avait fait état de réserves extrêmement sérieuses sur le toit d'acier à cause du poids additionnel de la neige et à cause des risques liés au vent. Il n'y a jamais eu, M. le Président, de consensus du comité d'experts sur la recommandation du toit fixe.

Je comprends, M. le Président, que le député de LaFontaine a le mandat de son caucus pour camoufler le gaspillage des libéraux dans la saga financière du Stade olympique, mais notre responsabilité, c'est de faire valoir le gros bon sens, de protéger la sécurité du public et de protéger les fonds publics, M. le Président, et c'est ce que nous faisons.

Le Président (M. Bourdon): M. le député de LaFontaine, pour une intervention d'une durée maximale de cinq minutes.

Argumentation

M. Jean-Claude Gobé

M. Gobé: Merci, M. le Président. Alors, non, le député de LaFontaine n'a pas un mandat de camoufler le gaspillage des libéraux, mais il a un mandat, le député de LaFontaine, des électeurs du Québec, de faire en sorte qu'on ne regaspille pas d'autres fonds publics comme ça a été fait suite au contrat sans soumissions publiques donné par le Parti québécois à la firme Lavalin en 1985 et qui a amené le fiasco que nous connaissons. Quant à ce que la ministre semble dire sur

les chiffres, ce qu'elle nomme, tout ce dont on peut se rendre compte, c'est qu'elle se cache derrière le rapport de la RIO. La vérité est plus simple que cela. La vérité, c'est que la ministre a décidé, avec d'autres personnes — je l'ai dit lors de l'étude des crédits — qu'il n'y aurait pas de toit fixe sur le Stade. Et, depuis ce temps-là, elle n'a de cesse que de trouver des raisons pour annuler les travaux sans faire perdre la face à son gouvernement par un gaspillage de fonds publics. La voilà, la vraie vérité. Arrêtons de nous cacher derrière les chiffres, madame.

Combien ça coûte, annuler ce contrat-là? 6 000 000 \$, 7 000 000 \$, 8 000 000 \$, 9 000 000 \$? Les chiffres sont contradictoires, dépendant avec qui on parle. Mais une chose est certaine, ce n'est pas à cause de la non-validation qu'elle l'a arrêté. Parce qu'elle est en train de nous dire que la RIO, le conseil d'administration, les administrateurs publics ont décidé de proposer au gouvernement un projet qui n'aurait pas été validé, qui ne correspondrait pas à la réalité. À ce moment-là, qu'attendez-vous pour demander leur démission en bloc pour cette raison? Qu'attendez-vous pour les faire comparaître devant une commission gouvernementale? Ce que vous nous dites, c'est totalement scandaleux. Ou alors ces gens-là nous ont amené un projet qui coûtait d'abord très cher, mais, en plus, qui n'était pas fiable et qui risquait de mettre la sécurité des gens en cause. Ils l'ont proposé au gouvernement. Et, vous, vous invoquez ces raisons-là et vous dites: Non, je les garde, j'en garde quelques-uns, je me débarrasse simplement de Pierre Bibeau.

Mais, madame, je pense qu'à ce moment-là votre responsabilité ministérielle demande que vous alliez aussi loin que ça dans vos accusations lorsque vous reprochez aux gens d'avoir présenté un projet non validé, qui était dangereux et qui aurait des risques pour la population et qui impliquait une décision gouvernementale. Alors, ou c'est vrai ou c'est une excuse. Si c'est vrai, bien, faites-le publiquement et sortez les gens, mais demandez leur démission. Si ce n'est pas vrai, arrêtez de vous cacher derrière ça, parce que la vraie vérité, la vraie réalité, c'est que, vous et votre parti, vous voulez un toit ouvrant. Vous n'êtes pas pour le concept du toit fixe. C'est votre vieille marotte qui revient. La vieille marotte de 1985, est-ce que c'est influencé par M. Taillibert? Quant à faire, comme disait un éditorialiste en fin de semaine dernière, ou en début de semaine, engagez-le donc. Ça a coûté, Mme la ministre, 117 000 000 \$, la dernière décision qui a été prise.

Maintenant, votre délégué régional de Québec lui-même le dit, il parle du miracle d'un toit rétractable. Les experts sont unanimes, le toit rétractable, madame, ça ne fonctionne pas. On peut toujours le remplacer, mais ça ne fonctionne pas. Il s'est déchiré 17 fois. Il se lève cinq à six fois par année. Sa durée de vie est d'une vingtaine d'années, peut-être 25 ans. Et vous proposez encore, vous, d'annuler tout ce qui a été fait, d'avoir dépensé 20 000 000 \$ et quelques, pour repartir sur quelque chose dont nous ne sommes pas sûrs, basé sur

une non-validation du concept actuel. Vous dites que tout est sur la table. Ce n'est pas vrai et vous le savez. Vos collaborateurs disent partout, dans tous les journaux — et on peut en lire — que ce qui, pour vous, est préférable, c'est un toit ouvrant. Vous-même vous l'avez dit au journal *Le Devoir* il y a deux semaines. Alors, madame, êtes-vous en train de vous cacher derrière les gens de la RIO ou êtes-vous en train de dire la vérité à la population?

Moi, je penserais plutôt que vous avez décidé de faire un concept de toit rétractable et que vous prenez des raisons techniques et des raisons... en mettant le blâme sur les gens de la RIO pour réaliser ce que vous avez décidé, vous et vos collègues. Et, moi, je trouve que c'est un gaspillage de fonds publics, je le répète, et nous ne pouvons pas être d'accord. Et c'est là le mandat que le député de LaFontaine a, de faire en sorte que vous ne dépensiez pas, vous ne gaspilliez pas des fonds publics, encore une fois, inutilement, dans ce dossier. Et ce que j'aimerais toujours qu'elle me dise, c'est: Est-elle d'accord avec son collègue de Québec qui, lui aussi, parle de gaspillage et qui parle du miracle d'un toit rétractable? Merci, Mme la ministre.

Le Président (M. Bourdon): Merci, M. le député de LaFontaine. Mme la ministre, pour une période de cinq minutes.

Mme Rita Dionne-Marsolais

Mme Dionne-Marsolais: M. le Président, je trouve les propos du député de LaFontaine très insultants. Quand il dit que j'ai dit des choses qui étaient fausses, il n'a pas le droit de dire ça dans cette Chambre. C'est très insultant et je ne tolérerai pas ça. J'aimerais ça qu'on le rappelle à l'ordre. J'ai deux points à faire par rapport à ses commentaires.

Le gaspillage sur la question du toit, il a été sous l'entière responsabilité du gouvernement libéral avant l'ouverture des Jeux olympiques de 1976. Ça, c'est une première réalité. Ce sont les libéraux, M. le Président, qui ont engagé l'architecte Taillibert. Je suis certaine que le chef du Parti libéral de l'époque serait honoré d'entendre ce que M. le député de LaFontaine a dit. Cet engagement-là s'est fait sous le gouvernement libéral du début des années soixante-dix.

• (10 h 30) •

Ce que nous proposons, M. le Président, c'est d'arrêter temporairement les travaux, d'évaluer les coûts qui ont été estimés avec des connaissances limitées, tellement limitées qu'on n'a pas encore, 15 000 000 \$ plus tard, la réponse à la fiabilité technique du toit d'acier. Et qu'on nous donne au moins une réponse à une question simple, que tout bon père de famille devrait savoir: Si j'ai à remplacer mon toit, combien ça va coûter pour le remplacer, le toit actuel; pas le toit de demain, le toit actuel?

Quand le député de LaFontaine prétend qu'on se cache derrière le rapport annuel de la RIO, ce n'est pas

sérieux, M. le Président. Le rapport annuel, c'est le seul outil dont dispose un actionnaire pour évaluer la performance d'une entreprise. Depuis quand le gouvernement ne suivrait pas les mêmes règles? Le rapport annuel, c'est un document officiel. S'il y a des faussetés là-dedans, on peut se faire poursuivre, M. le député, au cas où vous ne le sauriez pas. Le rapport annuel nous donne l'estimé budgétaire. Il nous donne les dépenses et le gaspillage du gouvernement précédent. Il faut être sérieux, M. le Président.

Quant aux membres du conseil d'administration, je n'ai pas eu à les limoger, M. le député de LaFontaine, ils ont démissionné. Ils ont démissionné d'eux-mêmes, parce qu'ils n'étaient pas d'accord avec le fait que nous envisagions le remplacement de la toiture actuelle tout simplement par une toiture moderne ou plus nouvelle. Ils ont démissionné d'eux-mêmes. Il y en a qui ont démissionné personnellement et qui sont venus me voir pour m'expliquer leurs raisons. D'autres m'ont tout simplement fait parvenir une lettre après avoir averti le président de la RIO qu'advenant un arrêt des travaux sur la toiture d'acier ils préféreraient démissionner, et c'est ce qu'ils ont fait. Enfin, M. le Président, d'autres membres du conseil d'administration avaient tout simplement terminé leur mandat quand nous avons été élus, et ils n'avaient pas été renouvelés par le gouvernement précédent. Alors, nous, on les a tout simplement remerciés pour les bons services rendus.

Le conseil d'administration, maintenant, a des nouveaux administrateurs, qui ont un mandat bien clair, celui de bien gérer la Régie des installations olympiques, dans l'intérêt de tous les Québécois. Notre gouvernement va appuyer la meilleure solution au plan de la fiabilité technique, de la sécurité et au plan financier, dans l'intérêt de tous les contribuables québécois. On ne cherche pas à reprendre toutes les études. Le conseil d'administration a été avisé qu'il y avait déjà 15 000 000 \$ qui avaient été dépensés en études. On trouvait que c'était suffisant. On va arrêter le gaspillage. On cherche à connaître le coût réel de remplacement de la toiture qui nous est proposée, en assurant une sécurité optimale. Il n'y a pas de plus simple bon sens que ça avant d'engager quelque coût que ce soit pour détruire et reconstruire alors qu'on ne sait pas encore combien ce processus de construction va nous coûter quand on l'aura terminé. Et la solution que nous voudrions que le conseil regarde, c'est la toiture améliorée; la toiture actuelle, la remplacer purement et simplement.

Nous n'avons pas limogé M. Bibeau, je le répète. C'est le gouvernement précédent qui a signé un contrat avec M. Bibeau. Et depuis quand est-ce qu'un député de cette Assemblée va reprocher au gouvernement de respecter les contrats? Notre gouvernement, monsieur, il respecte les contrats.

Le Président (M. Bourdon): Merci, Mme la ministre. M. le député de Limoilou, pour une intervention d'une durée maximale de cinq minutes.

M. Michel Rivard

M. Rivard: Merci, M. le Président. Je voudrais reprendre quelques propos du député de LaFontaine. Au tout début de sa première intervention, il nous a ramenés dans le temps, à mars 1985, alors que le gouvernement du Parti québécois aurait donné un contrat sans soumissions à la firme Lavalin. Il faut se souvenir que, à ce moment, à cause de l'envergure des travaux et de l'expertise de cette firme, je crois me souvenir que le gouvernement a retenu la proposition, car elle semblait la meilleure. Et, si l'opposition a des reproches à faire à la firme Lavalin, je serais curieux que, à un moment donné, le député de LaFontaine dépose en Chambre la liste des contrats qu'ils ont eux-mêmes donnés à Lavalin dans la période de neuf ans des deux derniers termes. J'ai l'impression que la liste pourrait être assez impressionnante. Je pense que ça prouve que cette firme avait les compétences. Si ce n'était pas le cas, j'ai l'impression que SNC-Lavalin n'aurait pas eu beaucoup de mandats de l'ancien gouvernement.

Ensuite de ça, M. le député de LaFontaine a indiqué que son gouvernement prenait avantage du fait qu'ils ont négocié et qu'ils ont rabaisé, en fait, la réclamation des extras de 42 000 000 \$. Et, moi, je me souviens très bien de ce dossier. Ce n'est pas le gouvernement libéral qui doit prendre le mérite d'avoir fait baisser la réclamation. On se souvient que le gouvernement avait soumis ce dossier au Centre d'arbitrage commercial national et international du Québec, et ce sont ces gens, ces sages personnes, qui ont décidé de couper la réclamation. Je trouve curieux que le gouvernement s'attribue le mérite d'avoir baissé la réclamation, c'est un tribunal d'arbitrage totalement indépendant qui a jugé que la réclamation était trop élevée.

Après ça, M. le député de LaFontaine nous est arrivé avec le choix d'experts qui ont été nommés par son gouvernement, et il nous reprochait d'avoir donné un contrat à Lavalin sans soumissions. Je serais encore curieux qu'il nous réponde en nous disant si les experts ont été choisis par le Conseil des ministres. Est-ce que ces experts ont été mis en compétition avec d'autres? Est-ce qu'il y a eu un appel d'offres ou autrement? Je pense qu'il est une tradition, lorsque le gouvernement est en place, que ce soit le Conseil des ministres qui octroie les contrats selon les compétences et en faisant une certaine rotation pour s'assurer que les firmes qui oeuvrent au Québec ont leur juste part des contrats gouvernementaux.

Il a, bien sûr, également glissé sur la pelure de banane de Taillibert. Alors, Mme la ministre a très bien répondu en indiquant, justement, que c'était sous son gouvernement que le choix de l'architecte Taillibert était arrivé dans le dossier.

J'aimerais maintenant également parler de la décision de la ministre à l'effet d'arrêter les travaux et de, surtout, se pencher sur la pertinence à savoir si on ne pourrait pas plutôt changer la toile existante. Et Mme la ministre nous amenait justement à l'exemple du bon

père de famille qui doit changer sa toiture. Écoutez, je ne sais pas si je suis un bon père de famille, je laisserai le soin à mes enfants de répondre à cette question.

Une voix: Ha, ha, ha!

M. Rivard: Mais justement, actuellement, j'ai un problème de toiture à ma maison...

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Rivard: ...et j'ai reçu, cette semaine, deux soumissions, effectivement...

Une voix: «C'est-u» vrai?

M. Rivard: ...pour changer ma toiture, et certaines compagnies m'ont suggéré des nouveaux matériaux. On voulait, en fait, aller dans des nouvelles technologies, et, par hasard, ça coûtait à peu près deux fois plus cher que de remplacer la toiture vieille de 17 ans qui, j'en conviens, mérite d'être changée. Alors, j'ai l'impression que, à cause des moyens financiers que j'ai, je vais me limiter à changer ma toiture, je n'irai pas dans des nouvelles technologies qui m'amèneraient à investir plus que le double de ce que ça va me coûter.

Mes déclarations d'hier suite aux déboires, en fait, au déménagement des Nordiques, m'ont amené à une déclaration. Et je dois vous dire que cette déclaration, bien sûr, a été faite en fonction d'une rumeur qui circulait à l'effet — et la rumeur vient de nos amis d'en face — qu'un nouveau toit pourrait coûter dans l'ordre de plus de 100 000 000 \$, peut-être même 125 000 000 \$. Et je me rends compte, sur trois quotidiens francophones qui sont distribués dans la région de Québec... Et je veux citer le *Journal de Québec*... M. Girard a assisté à la conférence de presse ainsi que le représentant de *La Presse* de Montréal, M. Denis Lessard, et ils citent bien que je suis contre un toit de 125 000 000 \$, alors que le journaliste du *Soleil* — je ne me souviens pas s'il était là — lui, parlait de quelques dizaines de millions de dollars. Alors, ma déclaration était à l'effet que jamais, comme député de Limoilou, et je parle au nom de mes collègues de la région de Québec, nous ne pourrions souscrire à un nouveau toit qui pourrait coûter 125 000 000 \$ et que la décision de la ministre d'aller chercher une solution pour remplacer la toile existante, elle, aura l'appui, et avec enthousiasme, du délégué de la région de Québec.

• (10 h 40) •

Le Président (M. Bourdon): M. le député de LaFontaine, pour une intervention d'une durée maximale de cinq minutes.

M. Jean-Claude Gobé

M. Gobé: Alors, merci, M. le Président. Force est de constater qu'on essaie, ce matin, du côté du gouvernement, de limiter les dégâts Rivard. Car, en effet,

voici un député — et je ne perdrai pas tout le temps là-dessus, mais, quand même, ça vaut la peine de le mentionner — qui, dans les journaux, fait des déclarations, dénonce des décisions qui se prennent par sa ministre, par une de ses collègues, dans un dossier, et qui, maintenant, vient essayer d'abord de défendre le dossier, et, deuxièmement, vient imputer à l'opposition des chiffres de 125 000 000 \$. Mais jamais, au grand jamais — et je mets le député, de son siège, au défi de se lever et de le démontrer — comme porte-parole de l'opposition et seul porte-parole autorisé en ce dossier, je n'ai parlé de 125 000 000 \$. Les seuls chiffres que j'ai amenés, c'est les chiffres de gaspillage du contrat donné à Lavalin sans soumissions publiques de 117 000 000 \$, plus les 20 000 000 \$. C'est la seule chose que j'ai amenée. Pour le reste, je n'ai jamais parlé de ça. Et ce que j'ai amené aussi, et la ministre le sait très bien, je l'ai amené à l'étude des crédits, c'est les 13 000 000 \$ ou 15 000 000 \$ qu'elle mentionne qui ont été dépensés pour les études et de 6 000 000 \$ à 8 000 000 \$ ou 9 000 000 \$, on ne le sait pas encore — le saura-t-on un jour? — probablement, qui ont été dépensés pour arrêter les travaux.

Alors, le 125 000 000 \$, c'est vous qui l'avez dit, M. le député. À moins que vous disiez vous aussi que les journalistes, M. Lessard et autres, M. David de *La Presse*, disent des mensonges ou écrivent n'importe quoi. Alors, n'essayez pas de vous défilier de façon simpliste. Vous avez une frustration et je la comprends aussi, parce qu'il y a un gaspillage de fonds publics. La ministre se prépare par ses décisions à gaspiller, puis vous l'avez dit. Ayez au moins le courage de vos opinions, comme votre collègue de Montmorency. Lui, il l'a dit que le budget était fallacieux. Alors, je souhaiterais qu'avant d'imputer...

Le Président (M. Bourdon): M. le député de LaFontaine, je vous rappelle à la pertinence du sujet de l'interpellation.

M. Gobé: ...aux gens des chiffres et des faits vous ayez un peu plus de rigueur dans cette chose-là. D'autant plus que vous avez raison sur le fond, arrêtons de gaspiller. Alors, ne vous camouflez pas, ayez le courage de le dire. La décision qui avait été prise en ce qui concerne le toit fixe a été prise par le conseil d'administration. La ministre l'a dit. Elle a dit: Je ne les ai pas limogés, ils sont partis parce qu'ils n'étaient pas d'accord. Écoutez, est-ce qu'on est en train de dire que ces gens-là étaient des gens malhonnêtes, qui ont pris une décision erronée, une mauvaise décision pour les coûts, pour la sécurité des citoyens? Ou est-ce que, simplement, la ministre est arrivée, puis elle a dit: Non, moi, c'est comme ça, puis, si vous n'êtes pas contents, allez-vous en, et ces gens-là, en bons administrateurs publics, ont dit: Bien, nous partons? Par qui va-t-elle les remplacer? Qui sont les gens qui ont été choisis au conseil d'administration? Est-ce que c'est des amis de la ministre? Est-ce que c'est des gens à qui elle a demandé

avant s'ils étaient en faveur d'un concept de toit mobile? On voyait qu'elle voulait nommer un dénommé Godbout à la présidence, possiblement. Son nom était pressenti, semble-t-il. Sa première déclaration dans *Le Devoir*, c'est de dire: Je suis en faveur d'un toit mobile. C'est ce gars-là qu'on veut mettre à la présidence? Est-ce qu'on n'est pas en train, là, de dire au comité aviseur que vous mentionnez: C'est ça, la direction où on veut aller? La ministre le dit et son président pressenti ou un des pressentis le déclare aussi.

Tout dans les déclarations de la ministre et de son entourage nous prouve et nous démontre que ce que la ministre veut, c'est annuler le concept de toit fixe pour faire un toit mobile, qu'importe le prix. Et, quand elle parle de remplacer la toiture, elle sait très bien qu'il y a un groupe d'experts internationaux, trois experts qui se sont prononcés sur la non-viabilité de ce genre de toiture. Les gens de SNC-Lavalin, pas Lavalin de l'époque, le nouveau SNC-Lavalin, eux-mêmes, lorsqu'ils ont été questionnés par la Régie des installations olympiques, ont dit: Nous ne savons pas comment régler ces problèmes de déchirures. Nous n'avons pas de solution. Alors, est-ce que la ministre va encore recommencer cette saga? Dix-sept déchirures, le toit ne marche pas, une heure pour le lever, une autre heure et des fois plus pour le fermer, dépenses de fonds publics, gaspillage, mauvaise efficacité de la rentabilité du Stade, «ternissage» de l'image du Québec. Les gens rient, les gens s'esclaffent. Alors, je répète: Que la ministre ne cherche pas à se camoufler derrière le rapport de la RIO et derrière le conseil d'administration qui aurait soi-disant démissionné. Elle l'a limogé et, quant à M. Bibeau, je pense qu'elle fait rire tout le monde quand elle dit qu'elle ne l'a pas limogé. M. Bibeau lui-même reconnaît...

Le Président (M. Bourdon): M. le député de LaFontaine, votre temps de parole est écoulé.

M. Gobé: Juste terminer la phrase, peut-être.

Le Président (M. Bourdon): Oui.

M. Gobé: M. Bibeau reconnaît lui-même que, si son contrat n'a pas été renouvelé, c'est pour des raisons de divergence de vue. La ministre elle-même l'a dit: On ne pensait pas la même chose sur le toit du Stade fixe ou le toit du Stade mobile. Vous l'avez dit dans le journal *Le Devoir* la semaine dernière.

Le Président (M. Bourdon): M. le député de LaFontaine, je vous rappelle que chaque intervention doit avoir une durée maximale de cinq minutes. Mme la ministre, pour une intervention de cinq minutes.

Mme Rita Dionne-Marsolais

Mme Dionne-Marsolais: M. le Président, ce que la ministre responsable de la Régie des installations

olympiques veut avant tout, c'est que la Régie des installations olympiques soit responsable de sa gestion, autant technique que financière.

Quand le député de LaFontaine dit qu'il y a division au caucus, j'ai l'impression qu'il n'a pas écouté mon collègue, le député de Limoilou. M. le député de Limoilou est contre 125 000 000 \$. Puis, moi aussi, je suis contre. Il n'y a personne, au niveau du gouvernement, qui peut être favorable à ça. Nous, nous devons respecter un engagement de 57 000 000 \$ qui a été pris par le gouvernement précédent. Il faut vivre avec. On n'a jamais parlé d'autre chose que de ces engagements-là. Ce qu'on essaie de faire, c'est de limiter les dégâts, et, pour limiter les dégâts, il faut arrêter de gaspiller avant qu'on soit rendus à un point de non-retour. C'est pour ça qu'on a arrêté, de façon temporaire, les travaux.

Le député de LaFontaine radote quand il dit que j'ai limogé. La ministre aurait limogé le conseil d'administration, aurait limogé M. Bibeau. Il ne sait peut-être pas lire, il ne sait peut-être pas écouter. Je vais répéter pour la xième fois: Les membres du conseil d'administration sont venus me voir, certains d'entre eux pour démissionner personnellement. D'autres ont envoyé une lettre pour dire qu'ils démissionnaient, après avoir averti M. Bibeau que, si on suspendait les travaux sur la toiture d'acier, ils démissionneraient. Et, enfin, d'autres, dont le mandat était terminé avant que nous soyons élus, ont simplement été remerciés parce que le gouvernement précédent n'avait pas jugé bon de renouveler leur mandat. Il ne faudrait quand même pas, là, mélanger les pommes et les oranges.

M. Bibeau avait signé un contrat, un deuxième contrat qui se termine au mois de novembre 1995. Nous respectons les termes et les conditions de son contrat. Il n'a jamais dit qu'il était limogé. Dans tout ce que j'ai lu, tout ce que j'ai entendu, il a informé tout le monde, incluant, j'en suis certaine, le député de LaFontaine, en leur disant qu'il connaissait les règles du jeu, qu'il était un grand garçon quand il avait signé ce contrat-là, qu'il savait exactement que ce contrat-là se terminerait en novembre 1995. Et c'est ce que nous avons fait. On a appliqué à la lettre les termes et les conditions de ce contrat qui avait été négocié, signé par le gouvernement précédent.

Quant aux membres du conseil d'administration actuellement en poste, je vais vous les présenter, puisqu'il semble que le député de LaFontaine saute des parties quand il lit le journal. D'abord, M. Benoît Michel, qui est ingénieur et qui est vice-président du conseil depuis novembre 1994. C'est un homme dont la réputation en génie n'est plus à faire. Il a été vice-président exécutif, à l'Équipement, chez Hydro-Québec de 1987 à 1993. Il est d'ailleurs avec moi derrière, ici. C'est un homme respecté et respectable dans notre communauté. M. André Godbout, qui est vice-président exécutif chez Lévesque, Beaubien depuis 1985. Un homme, au niveau financier, encore là, dont la réputation n'est plus à faire, respecté et respectable. Mme Michèle Poirier, une femme qui est fondatrice et prési-

dente de Michèle Poirier et Associés, spécialisée dans la gestion des ressources humaines et dans la gestion du changement dans les ressources humaines, notamment de l'intégration des minorités, des personnes, notamment les femmes, à l'intérieur des ressources humaines des entreprises. M. Adrien Berthiaume, qui est membre du conseil de la RIO depuis 1987. M. Adrien Berthiaume m'a téléphoné, comme d'autres, et il m'a dit qu'il souhaitait rester sur le conseil de la Régie des installations olympiques. C'est un ancien cadre du COJO. C'est un homme qui a fait carrière dans l'assurance. Il siège à l'Association olympique canadienne. C'est un homme, encore là, respecté et respectable et qui souhaitait rester et je l'ai accueilli à bras ouverts. Et, enfin, M. Jean-Marc Chouinard, bien connu dans le monde olympique puisqu'il est champion d'escrime, parmi les cinq premiers au monde, et qu'il travaille beaucoup dans les associations de sport amateur. Et, en plus, il est conseiller en gestion et planification stratégique. Il n'y a pas grand-chose de partisan là-dedans, M. le Président. Ce sont des hommes et une femme nommés pour leurs compétences et leurs qualités personnelles.

Pour ce qui est du remplacement de M. Bibeau, il n'y a eu aucune démarche de la part de la ministre responsable de la Régie des installations olympiques. Nous avons six mois pour solliciter des candidatures et procéder à une analyse de ces candidatures et décider. On va prendre le temps, M. le Président, et on choisira dans l'intérêt de la Régie des installations olympiques.

• (10 h 50) •

Le Président (M. Bourdon): Je vous remercie, Mme la ministre. Je donne maintenant la parole à Mme la députée de Terrebonne.

Mme Jocelyne Caron

Mme Caron: Merci, M. le Président. Je trouve ça passablement intéressant d'entendre aujourd'hui le député de LaFontaine s'inquiéter du gaspillage de fonds publics. On va faire un petit peu d'histoire, M. le Président, parce que le Parti québécois a toujours eu la même pensée. Deux éléments marquants. Et le député de LaFontaine était en cette Chambre, il était là. C'est son gouvernement qui était au pouvoir en même temps que j'étais dans l'opposition, M. le Président. Et je me rappelle très bien que la porte-parole officielle du Parti québécois, la députée de Verchères, a questionné, à plusieurs reprises, en cette Chambre et à l'étude des crédits, le précédent gouvernement, le gouvernement du député de LaFontaine, le gouvernement du Parti libéral, sur la fameuse décision, que le gouvernement entérinait, de dépenser pour le nouveau toit qui était proposé, d'aller de l'avant pour le projet de 57 200 000 \$.

Qu'est-ce que le Parti québécois disait? Deux éléments. Un, qu'il fallait s'assurer de la sécurité. Cet élément-là, pour nous, M. le Président, il a toujours été majeur. Et qu'est-ce qu'on a découvert par les questions qui ont été posées par ma collègue à l'époque? Et le député de LaFontaine aurait dû s'inquiéter, à ce

moment-là, et aurait dû poser des questions sur ce gaspillage et aurait dû s'inquiéter de la sécurité. Notre collègue avait effectivement déposé, en cette Chambre, le 3 juin 1993, une lettre de M. René Tinawi, professeur à la Polytechnique, qui était membre du comité aviseur, qui est un ingénieur bien respecté et qui affirmait qu'il n'y avait que des études préliminaires lorsque le gouvernement du Parti libéral avait pris sa décision. Et il soulignait également son désaccord avec les responsables de la RIO à l'effet que le comité de validation ait donné son approbation à ce projet-là. Et qu'est-ce qu'on nous demandait de l'autre côté? De croire que tout avait été fait.

Plus que ça, M. le Président. Le 4 juin 1993, l'ex-député responsable de la RIO, M. Vallerand, nous avait dit, et je cite: «Mais ce que je peux dire à cette Chambre, M. le Président, c'est qu'il n'y aura aucune dépense d'effectuée, il n'y aura aucun appel d'offres, eu égard à la construction du toit, tant et aussi longtemps que les dirigeants de la RIO ne m'auront pas donné satisfaction sur toutes les interrogations techniques qui sont relatives à la construction du toit du stade, à la satisfaction du gouvernement. C'est l'assurance que je peux donner à cette Chambre.» Et on s'aperçoit que, malgré ces paroles du ministre, on se retrouve avec, effectivement, des dépenses de 15 000 000 \$. Et, au bout de ces dépenses de 15 000 000 \$, on n'a toujours pas de réponse, toujours pas de certitude que la sécurité pour le toit est assurée par cette nouvelle proposition.

Plus que ça, M. le Président. On peut aussi s'interroger sur ce gouvernement qui, après son élection du 12 septembre dernier... On s'est retrouvés, M. le Président, que la RIO a quand même engagé une autre dépense. Pas une dépense mineure, M. le Président, entre le 12 septembre et la nomination des ministres le 26 septembre, il y a eu une dépense majeure, un contrat octroyé à la Dominion Bridge de 16 000 000 \$, M. le Président, incluant une avance de 3 000 000 \$ de fonds. Est-ce que c'était une décision responsable alors même que ce gouvernement avait été battu à l'élection du 12 septembre? Ça, on peut se questionner.

Le gaspillage de fonds publics. Le député de LaFontaine devrait s'interroger, parce que, effectivement, c'est son gouvernement qui a fait ce gaspillage de fonds publics et qu'il a même continué après l'élection. Ça, c'est «questionnant», M. le Président, et je m'étonne que le député de LaFontaine ne s'interroge pas sur ce gaspillage-là, lui.

Le Président (M. Bourdon): La parole est maintenant à M. le député de LaFontaine. Et je lui rappelle que son intervention doit avoir une durée maximale de cinq minutes.

M. Jean-Claude Gobé

M. Gobé: Merci, M. le Président. Tout d'abord, vous me permettez de m'étonner de la déclaration du député de Limoilou, délégué régional de Québec, puis

de sa reprise par la ministre lorsqu'elle dit que c'est basé sur 125 000 000 \$. Ça dépend à qui on parle et dans quel journal. Dans *Le Soleil*, on dit: «Michel Rivard attend avec une brique et un fanal celui qui, au sein du gouvernement Parizeau, viendra demander aux contribuables des dizaines de millions de dollars pour installer un toit rétractable pour le Stade olympique.» Il y a juste la ministre qui en parle, du Stade olympique avec un toit rétractable. Ce n'est pas l'opposition. Alors, il se base sur les propos de la ministre. Je continue: «...nous, les élus de la région de Québec, allons avoir beaucoup de réticences à ce que notre gouvernement accorde des millions à Montréal pour un nouveau toit et pour le Stade olympique», commentait Michel Rivard.» Il ne parle pas de 125 000 000 \$. «Le délégué régional promet "toute une bataille" si l'État, "par miracle", parvenait à trouver des deniers publics pour le toit du Stade.» Dissensions, chicanes. C'est à Montréal aussi. La ministre de l'Emploi, lorsque M. Bibeau a été non renouvelé, limogé — pour faire plaisir à la ministre — est intervenue à l'effet que M. Bibeau faisait un travail formidable...

Le Président (M. Bourdon): M. le député de LaFontaine, je vous rappelle que vous vous éloignez un peu de la pertinence, puisque le mandat est de discuter des études de la Régie des installations olympiques relatives à la construction du toit du Stade olympique de Montréal.

M. Gobé: M. le Président, vous avez laissé la ministre faire quelques digressions dans son intervention précédente. Je ne l'ai point relevé parce que je sais que, dans ce genre de débat, on a besoin des fois d'élargir un peu pour la bonne compréhension des gens qui nous écoutent.

Et ce que je voudrais vous dire, M. le Président, c'est que M. Bibeau, président de la RIO, a un rôle important et majeur à jouer dans le genre de toit et les décisions qui se prennent et les études dans ce dossier. Et le fait de dire qu'il n'a pas été limogé parce qu'il n'était pas d'accord avec la solution retenue par la ministre, alors qu'elle nous dit qu'elle a un comité aviseur qui va décider quel genre de modèle on va avoir... Moi, je dis que non, elle a déjà décidé et elle se cache derrière ces gens-là. Elle l'a dit elle-même, d'ailleurs, dans *Le Devoir*. M. Bibeau, lorsqu'il a été limogé, ou non renouvelé, la ministre de l'Emploi, des collègues de l'est de Montréal, du Parti québécois, du Parti libéral — mais surtout du Parti québécois — publiquement, ont fait savoir tout le bien qu'ils pensaient de l'administration et des décisions prises par M. Bibeau. Si on trouve que quelqu'un doit rester en place, c'est qu'il administre bien. Et je rappellerai à la ministre que le concept du toit fixe, ainsi qu'aux autres députés qui écoutent, a été promu par M. Bibeau et son conseil d'administration et que, si on ne l'a pas renouvelé, malgré la zizanie que ça a semé dans les rangs du Parti québécois à Montréal, c'est parce qu'on n'était pas

d'accord avec son concept qu'il est venu défendre à l'étude des crédits, un mois auparavant, et on pourra le citer, dans lequel il dit: Oui, j'étais en faveur d'un toit fixe, oui, je crois encore que c'est d'un toit fixe qu'on a besoin pour régler les problèmes de non-fonctionnement du toit à Montréal et de gaspillage d'argent. Et elle l'a limogé pour ça. Elle ne l'a pas renouvelé pour ça.

Ma prétention, M. le Président, c'est de dire que cette décision qui a été prise par la ministre de limoger M. Bibeau est liée complètement à sa perception, à sa vision de voir le Stade recouvert d'un toit fixe, parce qu'il sait... Et les études qu'il a fait faire et qui sont publiques, que les gens peuvent regarder, que les journalistes ont consultées, que les experts ont consultées démontrent sans aucun doute que M. Bibeau avait raison, que c'est ça qui est la solution la moins coûteuse, la plus pratique et la plus facile à faire.

● (11 heures) ●

Maintenant, avec sa marotte de vouloir un toit amovible, entre autres, la ministre crée de la dissension, bien sûr à Québec — on voit que le député Rivard... qu'elle a essayé de couvrir, le délégué régional, ce n'est pas n'importe qui, ça, le délégué régional — et dans Montréal, dissension avec les députés. Parce que les députés de Montréal, du Parti québécois, disent: Vous auriez dû garder Bibeau, c'est un bon homme, c'est un bon administrateur, et la ministre de l'Emploi elle-même... C'est dans les journaux, c'est public, ça a été dit à la télévision, et je dois reconnaître que ses arguments de faire porter le chapeau par l'ancienne administration et par M. Bibeau, en plus de mettre la dissension et la zizanie dans son caucus, font en sorte d'entacher la responsabilité et la respectabilité de ces personnes, et je trouve ça inadmissible.

Le Président (M. Bourdon): Je remercie le député de LaFontaine. Mme la ministre, pour une intervention d'une durée maximale de cinq minutes.

Mme Rita Dionne-Marsolais

Mme Dionne-Marsolais: M. le Président, visiblement, le député de LaFontaine ne comprend rien et il répète toujours la même chose. Il a la passion des journaux et il a la passion de répéter ce qu'il lit dans les journaux. Il faudrait peut-être qu'il s'informe aussi dans des documents publics et dans des documents officiels.

Tous les députés du caucus de Montréal ont été très étonnés de voir leur nom dans l'article auquel fait référence M. le député de LaFontaine. Et je ne vois pas pourquoi le député s'évertue à voir une contradiction là où il n'y en a pas. Il a entendu le député de Limoilou, tout à l'heure, faire état de sa position par rapport à 125 000 000 \$ pour un toit, et je ne peux que souscrire à ce qu'il a dit. C'est pour ça qu'on a suspendu les travaux, parce que, avant de s'engager à détruire la toiture actuelle et à en construire une nouvelle, après 15 000 000 \$ en études, on ne peut pas garantir la fiabilité technique, la sécurité et, en conséquence, l'enve-

loppe budgétaire prévue pour le nouveau toit. C'est la première chose à laquelle il faut s'adresser. Il faut être sérieux, M. le Président. Ce n'est pas... C'est des millions de dollars et ce sont des dollars des contribuables, là. Si c'était son argent, ça ne me dérangerait pas qu'il fasse ce qu'il veut avec, mais c'est l'argent de tous les Québécois.

Et, deuxièmement, M. le Président, dans toutes les études d'experts et 15 000 000 \$ plus tard, et toutes les études de faisabilité et plus de 2 000 000 \$ plus tard, on ne sait pas encore quel serait le coût de remplacer purement et simplement la toiture actuelle. Il me semble que ce n'est pas sorcier. Ça ne prend pas une analyse complexe de rapports quantifiés. Ce n'est pas compliqué. M. Bibeau lui-même ne pouvait pas me donner la réponse à la question simple: Combien ça coûterait, remplacer la toiture actuelle, tout simplement, sans avoir à refaire et à changer une structure et à être innovatrice, innovateur par rapport à une série de gadgets que sont les vérins hydrauliques dont on parlait?

Le député de LaFontaine prête aussi des intentions au président de la RIO, et je trouve que ce n'est pas correct. Le président de la RIO, il est venu dire lui-même à l'étude des crédits qu'il n'avait pas les réponses aux questions que j'ai posées. Il a lui-même indiqué qu'il était d'accord avec le fait que nous ayons un comité du conseil qui regarde ça dans un délai rapide et nous arrive avec les réponses à nos questions. Et, plus récemment, le président de la RIO disait à *La Presse* — et le député de LaFontaine l'a sûrement lu parce qu'il lit les journaux, il nous en parle depuis à peu près une heure — qu'il laissait la question du toit à son successeur. Et je pense qu'il a pris une bonne décision.

Et, en fait, le conseil d'administration a mandaté un comité avisier, un comité de Québécois, un comité d'experts dont le mandat est justement de trouver la réponse aux trois questions: confirmer la fiabilité technique et la sécurité de la toiture d'acier qui est proposée et qui avait été retenue par l'ancien gouvernement, et confirmer, pour ne pas dire valider, l'enveloppe budgétaire qui a été approuvée aussi par l'ancien gouvernement, et puis peut-être répondre à la question du nouveau gouvernement, parce que l'ancien gouvernement n'a pas eu la sagesse de la poser. Ça aurait été très simple si le député de LaFontaine, à l'époque où il était du gouvernement, avait posé ces questions-là. Il aurait peut-être sauvé beaucoup de travail à la nouvelle ministre responsable de la RIO.

Et le comité avisier, M. le Président, il est composé de M. Adrien Berthiaume, un membre du conseil d'administration de la RIO; de M. Pierre Jean, qui est un propriétaire et fondateur de Constructions Albert Jean, un gars de construction, de gros bon sens; de M. Kenneth C. Johns, qui est professeur titulaire, département de génie civil, Faculté des sciences appliquées, à l'Université de Sherbrooke; le président de ce comité avisier, un homme respecté, M. Benoît Michel, qui est membre aussi du conseil d'administration de la RIO; M. Dennis Mitchell, qui est ingénieur Ph.D., qui est professeur à l'Université

McGill, au département de génie civil et sciences appliquées; et, enfin, M. Kenneth Neale, qui est ingénieur Ph.D. aussi, qui est professeur titulaire à l'Université de Sherbrooke, au département de génie civil. Et ces gens-là, M. le Président, ils ont un mandat très défini de nous donner la réponse à ces trois questions dans les meilleurs délais.

Le Président (M. Bourdon): Merci, Mme la ministre. M. le député de Gaspé, pour une intervention ne devant pas excéder cinq minutes.

M. Guy Lelièvre

M. Lelièvre: Merci, M. le Président. Tout d'abord, je désire faire part à mon collègue, le député de LaFontaine, que, bien qu'étant de Gaspé, j'ai très bien connu, en fin de compte, la période olympique. De 1973 à 1979, j'ai eu l'occasion d'habiter à Montréal. Et toute la question des installations olympiques m'a fasciné autant que ça a fasciné l'ensemble des Québécois.

Aujourd'hui, les Québécois ont hérité d'un stade. C'est vrai. En 1976, on a assisté à la tenue des Jeux olympiques, et Montréal et le Québec tout entier ont été les hôtes de l'élite mondiale du sport amateur. Mais il faut se souvenir que les problèmes originent de cette époque. Ils ont été légués au gouvernement après 1976. Et tous ces problèmes-là, M. le Président, s'ils avaient été solutionnés, le gouvernement du Parti québécois, qui a suivi par la suite les autres gouvernements, ne serait pas, en 1995, obligé de résoudre un problème qui perdure et qui engloutit des millions de dollars.

Le député de LaFontaine nous a parlé de la gestion du gouvernement depuis huit mois. Il interpelle la ministre sur ce qui se passe au niveau du conseil d'administration de la RIO, mais j'aimerais que le député de LaFontaine nous éclaire, particulièrement moi qui suis un député nouvellement élu depuis 1994... Alors que lui a eu l'occasion et le bénéfice de partager toute l'information avec ses collègues qui composaient alors le gouvernement de 1989 à 1994, puisqu'il a été député gouvernemental ministériel durant cette période. Moi, j'aimerais bien savoir si c'est dans la pratique habituelle, entre une élection et la composition d'un nouveau Conseil des ministres, qu'on attribue un contrat de l'ordre de 16 000 000 \$, qu'on fasse une avance de fonds de l'ordre de 3 000 000 \$. J'aimerais bien savoir si le député de LaFontaine peut nous dire, à moi et à d'autres collègues qui sommes nouveaux à l'Assemblée nationale, si c'est une façon de faire que nous devrions appliquer dans l'avenir. Alors, je ne sais pas si le député de LaFontaine a pris note de la question, étant très occupé à consulter les personnes qui l'entourent, mais je serais très intéressé à connaître sa réponse.

Par ailleurs, M. le Président, la construction du Stade olympique nous rappelle que les Québécois sont en mesure de réaliser de grandes choses et fait en sorte que l'expertise que nous avons développée dans ces grands

chantiers, dans ces grands travaux font, en fin de compte, la renommée du Québec à l'échelle nationale et internationale.

Mais, même si les Québécois sont très fiers de cette réalisation, ils ne sont pas pour autant aussi fiers des coûts que ça a engendrés. La décision, en fin de compte, de Mme la ministre, de rechercher une solution qui amène une réduction des coûts, une fiabilité en ce qui a trait au toit au niveau de la sécurité des personnes qui auront à utiliser ce Stade-là, je pense, M. le Président, avec l'élément de durabilité... Je comprends difficilement que le gouvernement précédent n'ait pas posé la question: Est-ce qu'il y a une solution plus simple que d'installer un toit d'acier de 4 000 tonnes sur une structure qui, semble-t-il, selon les études qui ont été faites à un coût s'approchant des 15 500 000 \$... pourraient nous donner des réponses... Est-ce que le député de LaFontaine a eu le loisir et a eu le temps de lire la totalité de ces études? À ce prix-là, j'imagine qu'il doit y avoir des petites merveilles à l'intérieur de ces études, qui pourraient éclairer davantage Mme la ministre et particulièrement sur une question aussi simple. Est-ce qu'on peut avec le même genre de toiture éviter aux contribuables québécois la taxation directe ou indirecte, éviter aux contribuables québécois d'engloutir des sommes considérables?

• (11 h 10) •

On avait prévu un budget de 57 000 000 \$. Ce n'est pas le gouvernement du Parti québécois. Je voudrais bien comprendre que... Même si je suis nouvellement arrivé ici, on prend le temps de lire les journaux, on prend le temps de regarder ce qui s'est passé et on se rend compte que c'est l'équipe gouvernementale libérale qui a pris ces dispositions-là et qui a, de surcroît, autorisé des dépenses considérables à l'échelle de la RIO. La RIO avait le mandat de réaliser des choses, mais elle a certainement consulté le ministre responsable. Alors, je vous remercie beaucoup, M. le Président.

Le Président (M. Bourdon): Alors, je remercie M. le député de Gaspé et je donne maintenant la parole à M. le député de LaFontaine.

M. Jean-Claude Gobé

M. Gobé: Merci, M. le Président. C'est drôle comme on peut dire des choses et en réapprendre en lisant. Le même député de Limoilou, le délégué régional, là, contredisait encore la ministre. Il s'agit de lire, peut-être qu'elle ne lit pas les journaux le matin, je ne le sais pas: Il y aura dissension si le gouvernement Parizeau va de l'avant avec le projet de toit rétractable de 125 000 000 \$ — je ne sais pas où il a pris ça toujours, mais en tout cas. Il n'est pas davantage d'accord avec un toit fixe. À ce que je sache — ils le citent — les Expos ont joué sept ou huit ans au Stade sans toit. Quand on dit qu'il n'y a pas de dissension, elle n'a même pas consulté les gens pour savoir s'ils sont en faveur d'un toit fixe ou pas de toit.

N'essayons pas de camoufler que la décision unilatérale de la ministre crée des problèmes avec ses collègues, mais l'important n'est plus là. Les gens le savent qu'ils ne sont pas d'accord entre eux autres, parce que c'est du gaspillage de fonds publics. La décision de la ministre a pour effet de retarder un projet. Ça coûte de 6 500 000 \$ à 9 000 000 \$ puis, quand ça sera fini... M. Bibeau a déclaré lui-même, aux crédits, qu'il était rendu à 5 500 000 \$, 6 000 000 \$ et que d'autres frais de cancellation de contrat et de toutes sortes d'autres choses viendraient. Un document qui a été déposé parlait de 9 000 000 \$, 5 700 000 \$. Gaspillage, c'est ça, le fond de l'histoire. Le fond de l'histoire, c'est que la ministre, pour une raison unique et simple, celle de faire plaisir à des gens en arrière d'elle — pas en arrière de ces banquettes, en arrière d'elle — quelque part, dans le décor, qui se cachent, qui peuvent être des gens des Expos, au Fonds de solidarité ou ailleurs, essaie de faire annuler le contrat de fabrication d'un toit fixe, sans égard pour les coûts, pour faire mettre son toit ouvrant, et c'est là que ça va aller. Et, lorsque la facture arrivera, les Québécois diront: Ah!

Mais peut-être qu'elle ne sera plus là parce qu'il y en a déjà qui demandent sa tête. Et, de la même manière qu'elle a été mise dehors du ministère de la Culture pour son incapacité à le gérer et ses manques de décision, de la même manière les journalistes, en fin de semaine...

Le Président (M. Bourdon): M. le député de LaFontaine...

M. Gobé: ...demandaient sa tête aussi et un remaniement ministériel.

Le Président (M. Bourdon): ...je fais...

M. Gobé: Peut-être qu'elle n'aura même pas le temps de terminer les études, qu'elle ne sera plus là. Est-ce qu'un autre va arriver et va recommencer les études? Permettez-moi d'avoir de grandes inquiétudes quant à la décision de la ministre, parce qu'elle ne nous dit pas, la ministre, actuellement, pourquoi elle prend seulement position en faveur des gens des Expos. Parce que c'est les Expos qui veulent un toit ouvrant. Est-ce qu'elle dit aux gens que les Expos, c'est à peu près 1 500 000 \$, 1 700 000 \$ de revenus par année? Est-ce qu'elle nous le dit, s'ils vont encore être là dans quelques années? On a vu, hier, que les Nordiques sont partis. Ça peut arriver aux Expos. Est-ce qu'on va faire un toit ouvrant pour faire plaisir à une équipe de baseball qu'on n'est pas sûrs de garder? Est-ce qu'elle nous dit, la ministre, comment ou si le gouvernement va contribuer un peu plus au déficit d'opérations de la RIO?

Parce que son toit ouvrant, peut-être, va changer la vocation de la RIO. Peut-être que des salons ne pourront plus venir, peut-être que la vocation plus sportive qu'elle veut donner va entraîner des coûts supplémentaires ou des revenus de moins. Elle ne nous le dit pas.

Pourtant, elle l'a dit dans les journaux: Je veux une vocation prioritairement sportive du Stade, sans égard aux coûts, sans égard à la réalité qui fait que le Stade est majoritairement aujourd'hui utilisé pour des salons ou des événements qui ramènent des revenus importants en dehors du sport. Et pourquoi? Parce que, en effet, cet éléphant blanc, comme on le qualifie ou comme le qualifient certains, se doit maintenant de devenir rentable. Et, pour le rentabiliser, il faut en faire un centre d'exposition, entre autres, de spectacles, de congrès. Et la ministre ne nous le dit pas.

Maintenant, M. Bibeau qui a été limogé, avait une implication très forte dans l'est de Montréal, justement par toutes ses expositions, par toute son implication. La ministre ne nous dit pas si elle entend prendre des mesures, en fait, pour que le remplaçant de M. Bibeau puisse continuer à avoir cette importance de son implication, ou alors va-t-elle peut-être le remplacer par quelqu'un de ses amis, peut-être, après son collecteur de fonds à Radio-Québec, quelqu'un qui vendait des cartes de membre pour elle.

Le Président (M. Bourdon): M. le député de LaFontaine, je vous demande de faire un effort de pertinence.

M. Gobé: Oui, M. le Président. Je demanderais à la ministre si elle peut s'engager, avant de donner un contrat ou un mandat à un nouveau président de la RIO, à obtenir le consensus non seulement avec ses députés péquistes de l'est de Montréal, mais avec ceux aussi de la région de Montréal, qu'ils soient libéraux... et aussi les intervenants qui ont dénoncé son limogeage de Pierre Bibeau dans ce dossier-là.

Le Président (M. Bourdon): Votre temps d'intervention étant terminé, je cède la parole à Mme la ministre.

Mme Rita Dionne-Marsolais

Mme Dionne-Marsolais: M. le Président, je connaissais «Le Fantôme de l'Opéra», je connais le fantôme de la dame blanche, mais je ne connaissais pas les fantômes du Stade. Visiblement, il y en a des nouveaux.

Si le député de LaFontaine avait été aussi vigilant quand le gouvernement libéral était au pouvoir, on serait peut-être un peu plus avancés aujourd'hui. Mais non. À cette époque-là, il trouvait que dépenser de l'argent, autoriser une enveloppe de 57 000 000 \$ puis en dépenser 15 000 000 \$ sans savoir si la fiabilité technique de la solution innovatrice proposée était fiable, c'était bien normal. Mais, là, aujourd'hui, quand on pose une question simple puis qu'on dit: Après 15 000 000 \$, «c'est-u» démontré techniquement, ces vérins hydrauliques? Non. Alors, la chose la plus sage, c'est de valider les coûts, c'est de revalider cette estimation budgétaire sur ce toit. Et c'est aussi de répondre à la question:

Qu'est-ce qu'il arriverait si on remplaçait purement et simplement le toit actuel?

Quant à la mission de la Régie des installations olympiques, je sais que le député de LaFontaine n'aime pas lire les rapports annuels, je sais qu'il n'aime pas les chiffres. En tout cas, il n'y a pas de chiffres dans la mission de la Régie des installations olympiques, mais, dans le rapport annuel, à la toute première page, on lit la mission de la Régie des installations olympiques. Et je vais vous la lire, la mission de la Régie: «La Régie des installations olympiques entend gérer le Parc olympique de façon économique et en faire une véritable cité du sport, du loisir et de l'environnement, intégrant les diverses composantes des connaissances et de l'activité humaine en offrant au monde une vitrine unique de la créativité, du savoir-faire et de l'entrepreneurship des Québécoises et des Québécois. (Proposition adoptée par le conseil d'administration, le 14 août 1990).» C'est dans son rapport d'octobre 1994. Donc, à date, ça n'a pas changé. La mission du Stade non plus n'a pas changé.

Il y a une mission à vocation sportive, durant la saison sportive. La saison sportive, au cas où vous ne le sauriez pas, c'est l'été, au Stade olympique. Dans l'autre dimension de la mission de la RIO, il y a une dimension d'exposition pour faire le contrepoids. La mission d'exposition, elle, c'est généralement dans la saison d'hiver, quand il n'y a pas de sport. Ce sont deux vocations compatibles. Ce sont deux vocations qu'il faut optimiser pour augmenter la rentabilité du Stade et son rayonnement dans l'est.

• (11 h 20) •

Parlons-en, de son rayonnement dans l'est. Encore là, on veut voir des contradictions où il n'y en a pas. Durant un débat de fin de session, M. le Président, j'ai expliqué au député de LaFontaine l'importance du Stade olympique pour l'est de Montréal et pour tout Montréal. Les retombées économiques qui sont liées au développement touristique de Montréal sont extrêmement importantes et, en grande partie, viennent de l'est de Montréal, où se trouve le complexe de la Régie des installations olympiques. Cet actif de développement économique pour l'est de Montréal, c'est un élément fondamental du développement économique de l'est, c'est le développement de ce pôle récréo-touristique qui part du Jardin botanique puis qui s'en va aux installations de la RIO jusque, bientôt, au marché Maisonneuve et, si tout va bien, à la rivière, au fleuve, si vous préférez. Rien de plus. Le potentiel est extraordinaire et tous les députés de Montréal, de l'est ou de l'ouest, devraient s'entendre là-dessus. Nous, dans l'est, on s'entend là-dessus. Et moi, comme ministre responsable du Tourisme, je vais consolider cette vocation, parce que c'est important. 20 % des touristes qui viennent au Québec viennent à Montréal et 35 % des recettes touristiques totales du Québec se font à Montréal. On reçoit, sur le plan touristique, des millions de visiteurs au Jardin botanique, au Biodôme au Stade olympique. C'est un des actifs importants de Montréal, on ne va quand même pas négliger ça. Je sais que votre gouvernement n'avait

pas tellement de priorités pour l'est de Montréal, mais le nôtre en a, et on a l'intention de développer les actifs de l'est de Montréal. Et un des plus beaux actifs, c'est la tour penchée, la tour du Stade.

Le Président (M. Bourdon): Merci, Mme la ministre. Mme la députée de Terrebonne.

Mme Jocelyne Caron

Mme Caron: Merci, M. le Président. Oui, c'est important de rappeler, je pense, la mission du Stade et du Parc olympique. Ce qui est surprenant de la part du député de LaFontaine, c'est qu'il nous dit, bien candidement, qu'actuellement le Stade a effectivement une vocation au niveau du sport mais aussi une vocation importante touristique, une vocation de développement économique, d'exposition, etc. Et je dois juste lui rappeler... Il s'inquiète du fait que, si on décide de simplement changer le toit actuel, ça change la vocation. Mais je lui rappelle que la vocation actuelle du Stade, nous la faisons avec le toit actuel. Je ne vois pas pourquoi ça changerait la vocation puisqu'on décide de remettre un toit tout simplement.

M. le Président, la vocation touristique, elle est importante. Quels sont les éléments touristiques majeurs à Montréal? C'est effectivement le Parc olympique, le Biodôme et le Jardin botanique. Et qu'est-ce qui fait que des touristes vont continuer à venir? Et c'est des revenus extrêmement importants, la ministre le soulignait. Il y a eu, en 1993, 4 700 000 \$ de voyages de touristes qui dépensent en moyenne 78 \$ par jour. C'est donc des revenus importants. Et il ne faut pas oublier que, même s'il y a des charges importantes, le Stade a rapporté quand même 33 300 000 \$ en 1994 et 34 900 000 \$ en 1993.

Donc, qu'est-ce qui fait que les touristes vont venir? C'est deux éléments: c'est la qualité des lieux puis c'est aussi la sécurité des lieux. Et puis on se doit, quand on parle de sécurité, d'évaluer les risques. Qu'est-ce qu'on a? D'un côté, on nous propose un toit d'acier pour lequel on n'a pas de réponse, malgré 15 000 000 \$ de dépenses, il faut le dire. Et, d'un autre côté, il faut évaluer la possibilité de remplacer le toit actuel, comme on le ferait pour notre maison, la ministre l'a dit. Et quels sont les risques si, après 15 000 000 \$ d'études, on n'a pas réussi à démontrer qu'il n'y en a pas, de risques? Bien, je pense que c'est la plus belle preuve qu'il y a effectivement un risque. Et c'est quoi, le coût des vies humaines si un toit d'acier s'écroule, comparativement à une toile qui se déchire? Il n'y a aucun matériau qui peut nous donner une garantie à vie, on le sait. Moi aussi, j'ai fait remplacer ma toiture, puis la garantie qu'on nous donne, c'est 20 ans, à peu près la garantie d'une toile, hein, c'est 20 ans qu'on nous dit. Mais un toit d'acier qui s'écroule dans un Stade, c'est quoi, les coûts? C'est quoi, les coûts, au niveau des vies humaines et c'est quoi, les coûts, sur le plan mondial aussi? Parce qu'il ne faut pas oublier que c'est un élément

majeur au niveau mondial pour nous, ce Stade-là, principalement sa structure et puis sa tour inclinée qui est autoportante. C'est un rayonnement pour Montréal extrêmement important. Au niveau des risques, c'est ça qu'on doit évaluer.

Et notre gouvernement, là-dessus, n'a pas changé d'idée. Il disait la même chose lorsqu'il était dans l'opposition. La porte-parole de l'opposition officielle, la députée de Verchères, défendait ces deux éléments-là: il ne fallait pas qu'il y ait de gaspillage, et vous avez prouvé que, le gaspillage, vous l'avez fait, et il ne fallait pas que la sécurité des gens soit en danger. Et ça, malgré 15 000 000 \$, on ne l'a pas prouvé. Et, si on ne l'a pas prouvé après autant d'études et autant d'argent, bien, pour moi, c'est la plus belle preuve qu'il y en a un, risque.

Comme gouvernement responsable, je pense que la ministre a posé le premier geste qu'il fallait poser, c'est de dire: On arrête de dépenser inutilement. On doit se poser la question à savoir combien ça nous coûterait de simplement remplacer cette toile-là et évaluer aussi les risques dans les deux cas. Les risques par rapport à un toit d'acier qui s'effondre et le risque par rapport à une toile qui peut se déchirer et qu'on peut réparer à ce moment-là. Je pense qu'il faut se poser la question en termes de sécurité et en termes de coût, et le coût, pour moi, le plus important, c'est le coût d'une vie humaine. Le député s'inquiétait du temps que ça peut prendre pour monter la toile. Bien, le temps que ça peut prendre pour réparer des vies humaines, c'est pas mal différent, M. le député de LaFontaine. Et, moi, là-dessus, je pense, qu'on doit être responsables, on doit évaluer vraiment les coûts de la sécurité.

Le Président (M. Bourdon): Merci, Mme la députée de Terrebonne. M. le député de LaFontaine.

M. Jean-Claude Gobe

M. Gobe: Merci, M. le Président. La ministre, dans son intervention précédente, nous faisait part de sa grande propension... et sa grande volonté de faire en sorte que le tourisme dans Montréal augmente, se développe. Soyons sérieux, là. La seule décision qu'elle a prise, c'est de couper 4 000 000 \$ en promotion à l'Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal. C'est un peu incohérent comme exemple, mais je sais qu'on n'est pas à une incohérence près, de ce côté-là, avec elle. Les gens en prendront bonne note certainement.

M. le Président, elle a parlé du pôle récréatif. Tant mieux. Je suis bien content. Le pôle récréatif et touristique est un programme, un projet du gouvernement libéral, les gens s'en rappelleront, appuyé par les députés du Parti québécois et les députés libéraux de l'est de Montréal. Elle n'a pas réinventé la roue, là. Nous, on n'avait pas de dissension avec. La ministre de l'Emploi a travaillé avec M. Bibeau. On a travaillé avec elle sur les grands projets importants pour la collectivité, même si on n'était pas dans le même parti.

Mais une question à poser à la ministre. On sait que la firme Lavalin était un peu le spécialiste des toits rétractables. Certainement qu'ils vont vouloir revenir soumissionner ou présenter des projets à la ministre, étant donné sa nouvelle volonté d'aller dans cette direction. On sait aussi actuellement qu'il y a une poursuite de la RIO envers la compagnie d'assurance de Lavalin, en responsabilité, pour le non-fonctionnement du concept précédent. Parce que, lorsqu'on leur a donné le contrat clé en main, qui a coûté 137 000 000 \$, sans soumissions publiques, ça n'a pas fonctionné. Aussi, la RIO a poursuivi Lavalin ou les assureurs, mais c'est interrelé. Est-ce que leur prime d'assurance variera en fonction de ça aussi? Certainement. On a déjà fait une offre de 2 000 000 \$ à la RIO, qui a été refusée, pour régler ça hors cour. Est-ce que la ministre va maintenant accepter un règlement en bas de 10 000 000 \$ pour favoriser le retour de Lavalin dans ce dossier-là, afin qu'ils puissent refaire, encore une fois, un autre concept de toit ouvrable, ou va-t-elle tenir ferme et dire: Non, c'est 10 000 000 \$? Et ce 10 000 000 \$, c'est le minimum, parce que, si elle avait pu poursuivre pour plus, elle l'aurait fait. C'est le maximum, pardon. Ça, j'aimerais ça qu'elle nous l'explique.

• (11 h 30) •

Maintenant, dans son prochain concept de toit, est-ce qu'elle va exiger une garantie de fonctionnement, avec pénalité si ça ne fonctionne pas, très importante? Ou alors va-t-elle faire en sorte qu'on se retrouve dans la situation Lavalin précédemment connue? C'est important pour les citoyens. C'est de l'argent, et on coupe des hôpitaux dans Montréal. On coupe des hôpitaux dans Québec. On laisse partir les Nordiques aussi dans Québec parce qu'on n'a pas d'argent. On coupe des écoles. On coupe l'aide juridique. On touche à tout et, maintenant, j'aimerais donc savoir si le 10 000 000 \$, on va le collecter de la compagnie d'assurance ou si on va le laisser aller pour s'entendre avec la firme d'ingénieurs pour les ramener dans le dossier. Parce qu'on sait qu'une des raisons pour lesquelles ils n'ont pas été retenus dans l'évaluation dernière, pour le retard du toit du Stade, c'est parce qu'ils sont en cour avec la RIO. C'est dans le rapport quelque part. Je pourrais montrer ça aux gens, s'ils l'ont bien lu. Oui, madame, vous le savez, vous le savez, c'est quelque part dans les paquets de documents que j'ai ici.

Est-ce que la ministre va s'arranger pour faire en sorte que M. Marsan, le doyen à l'École d'architecture de l'Université de Montréal, que M. Marsan va siéger sur le prochain comité qui aura à décider le genre de toiture qui va être utilisé? M. Claude Marsan, pour ceux qui l'ignorent, est le grand patron de l'École et de la Faculté d'architecture ici, à Montréal. Et est-ce qu'elle va l'utiliser, ou va-t-elle rejeter du revers de la main ses recommandations? On se rappellera qu'il avait aussi présidé un comité mis en place sous l'ancien gouvernement avant qu'il ne donne le contrat à Lavalin sans soumissions, et il recommandait de ne pas continuer, de ne pas faire un toit ouvrant rétractable parce que ça ne

fonctionnerait pas, et il avait raison. Est-ce qu'il va encore siéger ou est-ce que la ministre va le tasser dans le coin pour faire en sorte qu'il ne soit pas là pour faire valoir son expertise?

Le Président (M. Bourdon): Si vous voulez conclure.

M. Gobé: C'est là les questions que j'avais à poser à la ministre. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Bourdon): Merci. Mme la ministre, pour une période de cinq minutes.

Mme Rita Dionne-Marsolais

Mme Dionne-Marsolais: Il est comique, hein, le député de LaFontaine, parce que, d'une part, là, il me chicane parce qu'il prétend que je n'ai pas dépensé, dans mon budget, que je n'ai pas prévu, dans mon budget, 4 000 000 \$ en campagne de publicité pour Montréal, et, d'un autre côté, il me dit qu'on coupe à Montréal. Le 4 000 000 \$, là, dont le député de LaFontaine parle, c'est un montant qui a été donné en pré-campagne électorale, le 18 mai 1994, dans une lettre que le ministre du Tourisme adressait à l'office des congrès de Montréal pour une campagne ponctuelle, et c'est écrit tel quel dans la lettre du ministre de l'époque. Ce n'était pas budgété, ce n'était pas prévu, c'est arrivé par l'interception du Saint-Esprit le 18 mai, au printemps, à la veille de la campagne électorale.

Si on regarde le budget du ministère du Tourisme l'an passé et celui de cette année, il n'y a pratiquement pas de variations. Il n'y a pas plus de variations que dans les autres ministères. Ce n'est pas pour rien que, nous, on a respecté nos objectifs d'équilibre financier, c'est parce que chaque ministère a relevé ses manches et a établi des prévisions budgétaires réalistes qu'il pourrait respecter jusqu'à la fin de l'année, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 1995. La RIO est sujette aussi à ce même engagement. Et, si le précédent gouvernement avait fait son travail d'actionnaire ou de représentant des actionnaires et s'il ne s'était pas ingéré dans la gestion de la RIO, on n'aurait peut-être pas dépensé 15 000 000 \$ pour rien en études qui n'ont pas même réussi à démontrer la fiabilité technique et la sécurité du projet de toit proposé. Nous, M. le Président, tout ce qu'on dit, c'est: Si, après 15 000 000 \$, on ne sait pas si c'est fiable et si c'est sécuritaire, bien, peut-être qu'on pourrait se poser juste une question: Combien ça coûterait, le remplacer, ce toit-là, purement et simplement?

Pour ce qui est de la question de Lavalin et de la poursuite, d'abord, Lavalin, ça n'existe plus. Dans les journaux de l'époque, vous auriez dû lire... Ça s'appelle SNC-Lavalin maintenant. Et cette discussion et cette négociation ou cette poursuite, elle se fait entre la firme, la compagnie d'assurance et la Régie des installations olympiques. C'est de la gestion interne et responsable de

la Régie des installations olympiques. Ça relève du conseil d'administration de la RIO et de la direction de la RIO. Ils vont faire ce qu'ils doivent faire comme des gestionnaires responsables et ils auront à rendre des comptes quand on étudiera leur performance à la fin de l'année.

Quant à mon prochain concept de toit, dont il parle tout le temps, je n'en ai pas, de concept de toit, M. le Président. Tout ce que je dis, c'est: Est-ce qu'on pourrait avoir une évaluation du coût de remplacer le toit tel qu'il est? La nouvelle façon de gouverner, M. le Président, c'est du gros bon sens, c'est du sérieux et ce n'est pas du oui-dire. Alors, quand j'entends les états d'âme du député de LaFontaine, je suis tentée de dire, comme ma collègue, la députée de Terrebonne: Il aurait dû se réveiller avant, il aurait dû se réveiller avant d'être battu et, comme gouvernement, ils auraient dû poser des questions à leurs mandataires, aux responsables de la société d'État, comme nous le faisons, M. le Président. Et il aurait peut-être dû écouter les réponses ou alors demander à un journaliste qu'il les lui explique.

En terminant, M. le Président, je répète que tous les députés de l'est de Montréal appuient la vision du développement touristique qui repose sur la mise en valeur des installations de la Régie des installations olympiques. Il y a un pôle qu'on appelle pôle Maisonneuve, au niveau touristique, qui part du Jardin botanique et qui s'en va jusqu'au fleuve. C'est un potentiel touristique énorme. C'est un potentiel touristique qu'il faut mettre en valeur, et il y a des plans qui sont à être élaborés dans ce contexte-là. Tout le monde y collabore, tous les députés de l'est de Montréal, incluant la députée de Rosemont et ministre responsable de la RIO. Mais on ne va pas mettre la charrue devant les boeufs. On va suivre l'évolution normale, on va poser les questions intelligentes, on va écouter les réponses, on va se relever les manches, on va faire nos devoirs et on arrivera avec des décisions basées non pas sur du oui-dire, mais sur des faits, sur des données et on sera capables de dire combien ça va coûter, combien de temps ça va prendre, puis quelle fiabilité on peut avoir à la fin.

Le Président (M. Bourdon): Merci, Mme la ministre. M. le député de Gaspé.

M. Guy Lelièvre

M. Lelièvre: Merci, M. le Président. Le député de LaFontaine a posé énormément de questions, a fait beaucoup d'affirmations, mais, malheureusement, je n'ai pas pu bénéficier des avantages de sa réponse qui aurait pu éclairer ma compréhension des procédures gouvernementales. Peut-être que je pourrais lui répéter ma question à ce stade-ci, parce que, tout à l'heure, il était affairé à consulter. Il faut se souvenir que, le 12 septembre 1994, il y a eu une élection au Québec, et, le 26 septembre, le Conseil des ministres a été désigné. J'aimerais bien comprendre si le député de LaFontaine est

d'accord avec la pratique qui a été mise en place, à l'effet — à cette date-là, aux alentours du 22 septembre, je crois, à quelques jours de la nomination du Conseil des ministres — que l'attribution d'un contrat de 16 000 000 \$ à la Dominion Bridge pour la construction de poutres d'acier est une pratique usuelle.

Je comprends que le député de LaFontaine a une assez bonne expérience parlementaire étant ici depuis 1989, peut-être avant, même, 1985 qu'on me dit. Alors, M. le Président, il a encore davantage d'expérience et il a pu bénéficier de deux mandats de son gouvernement qui, au fil des ans, n'a pu trouver aucune solution viable au toit du Stade, et le député de LaFontaine était là. Quand on parle de 57 000 000 \$ pour installer, en fin de compte, un toit d'acier sur des consoles qu'on nous dit qui ne seraient peut-être pas sécuritaires... On nous dit également que, s'il arrive un cataclysme, ça va fonctionner avec des ressorts et que c'est dame Nature qui va contrôler tout ça. Et le député de LaFontaine est prêt à endosser, en fin de compte, des hypothèses de cette nature, sans que ce soit vérifié de façon logique et sécuritaire, sans qu'il y ait un danger pour la sécurité des personnes. Je m'interroge sérieusement si le député de LaFontaine a pris, en fin de compte, connaissance des études et si sa crédibilité, dans ce dossier-là, n'est pas un petit peu affectée par une affirmation à l'effet qu'on devrait mettre 4 000 tonnes supplémentaires par-dessus ce toit-là, qui, à mon avis, on l'a vu dans le passé... Dans l'état actuel des choses, il y a des consoles qui ont sauté, et ces consoles-là, M. le Président, ne sont pas en mesure de recevoir une charge aussi lourde que celle que l'on veut mettre en place.

Quand le député de LaFontaine nous dit que tout ça, c'est validé, il faut se souvenir que M. Tinawi, qui faisait partie du comité, à un moment donné, a soulevé quelques interrogations et, par hasard, il a été exclu de ce comité sans aucune explication quelconque. Est-ce que le député de LaFontaine connaît les raisons pour lesquelles M. Tinawi a été exclu du comité?

• (11 h 40) •

Les gens de la Gaspésie, de l'Abitibi, de la Côte-Nord ou de la Beauce, de Montréal et de l'ensemble du Québec, M. le Président, visitent le Stade olympique. Et, quand on sait que le Stade fait partie d'un complexe quand même assez important, le complexe Maisonneuve, à proximité du Jardin botanique, il y a des milliers de visiteurs étrangers qui viennent au Québec, et, s'il s'avérait que nous connaissions, en fin de compte, un cataclysme ou un accident quelconque, M. le Président, je crois que le Québec subirait un grave préjudice à l'échelle nationale et internationale. Je pense que le député de LaFontaine n'en est peut-être pas conscient complètement.

Les coûts de près de 16 000 000 \$, 16 000 000 \$ d'études, 15 500 000 \$ d'études. M. le député de LaFontaine, j'aimerais bien que vous puissiez m'expliquer à quoi elles ont servi, ces études-là. Si vous étiez au gouvernement, est-ce que vous en avez pris connaissance? Le contrat de la Dominion Bridge, ce serait

important que vous reveniez là-dessus parce que ça fait deux fois que je vous en parle, et, moi, étant donné que je suis nouveau au Parlement, à l'Assemblée nationale, j'aimerais bien que vous puissiez me fournir une réponse que je transmettrai également à mes collègues qui sont nouveaux, qui ne sont pas ici malheureusement parce que nous sommes dans une interpellation, et que ces gens-là puissent bénéficier de vos connaissances et de votre sagesse et de votre expérience, depuis 10 ans que vous êtes ici, à l'Assemblée nationale. Donc, je pense que...

Et l'ensemble des Québécois aussi pourrait en bénéficier puisqu'on nous dit qu'il y a une avance de 3 000 000 \$ qui a été faite à la suite de ce contrat-là et que c'est inhabituel. J'aimerais bien vous entendre là-dessus, parce que 3 000 000 \$, ce ne sont pas nécessairement des peccadilles et que, étant donné qu'on a des sous à placer ailleurs et que la Régie des installations olympiques affiche un déficit, M. le Président, je crois que le député de LaFontaine devrait nous donner des explications. Alors, je vous remercie beaucoup, M. le Président, et j'attends la réponse, impatiemment, de mon collègue de LaFontaine.

Le Président (M. Bourdon): Il est 11 h 41. Alors, je vais donc demander à la ministre de conclure pour une période de 10 minutes et au député de LaFontaine d'exercer un droit de réplique de 10 minutes.

M. Gobé: M. le Président.

Le Président (M. Bourdon): Oui.

M. Gobé: Selon une entente qui a été communiquée... les règlements, il y a alternance. Et je dois dire que la ministre a parlé, le député a parlé, je pense que l'opposition a droit aussi à son cinq minutes de droit de parole. Je suis désolé de vous le rappeler, mais c'est là un droit fondamental de l'opposition que de répliquer lorsque quelqu'un parle, comme c'est le droit fondamental du gouvernement d'avoir l'alternance. C'est dans notre règlement. Et, là, vous semblez vouloir sortir du règlement en donnant la parole trois fois de suite à des membres du gouvernement.

Le Président (M. Bourdon): J'essaie de rester dans le règlement, M. le député de LaFontaine. Il arrive qu'en alternance on entende un député de l'opposition, la ministre, un député ministériel et, de nouveau, un député de l'opposition, et ça serait votre tour, selon cet ordre-là. Par ailleurs, il y a une contrainte horaire. Le débat a commencé à 10 h 1 min 30 s et doit donc se terminer autour de 12 h 1 min 30 s, à moins que, de consentement, on accepte de prolonger de cinq minutes la durée du débat. Il est toujours loisible aux parlementaires de s'entendre sur un prolongement de la période. Est-ce que j'ai l'accord du côté ministériel pour prolonger de cinq minutes environ?

M. Gobé: C'est sur le principe, M. le Président, parce que je ne voudrais pas que ça fasse école pour d'autres qui viendraient. Moi, je peux très bien finir dans ma conclusion si ce n'est pas possible, en termes d'horaire, de consentement. J'aurais souhaité le faire. Maintenant, je ne voudrais pas que ça devienne une pratique dans les interpellations à l'effet qu'on puisse faire parler trois représentants du même groupe d'un seul coup sans qu'un représentant de l'autre groupe puisse intervenir.

Le Président (M. Bourdon): Il y a le principe de l'alternance, il y a la contrainte horaire et, à cet égard-là, il est particulièrement important que chaque intervenant respecte le délai pour qu'il puisse y avoir concordance. Alors, j'en conclus que Mme la ministre va conclure pendant 10 minutes. Ou y a-t-il consentement pour que le député de LaFontaine...

Mme Dionne-Marsolais: Ça va. O.K. Alors, je vais conclure.

Le Président (M. Bourdon): Mme la ministre.

Conclusions

Mme Rita Dionne-Marsolais

Mme Dionne-Marsolais: Merci, M. le Président. Je suis tellement émue de la conscience collective du député de LaFontaine soudainement, j'aurais aimé ça qu'il l'ait un peu plus tôt, au moment où il aurait pu avoir de l'influence sur le gouvernement. Mais ce n'est pas le cas. Ses inquiétudes auraient dû se manifester avant qu'on dépense 15 000 000 \$ sur une initiative d'un toit dont on ne connaît pas la fiabilité technique ni la sécurité qui correspond à cette fiabilité technique.

Notre gouvernement, M. le Président, il est cohérent. Il est un peu moins girouette que le gouvernement précédent. Et ce qui me frappe dans l'argumentation du député de LaFontaine, c'est le passé. C'est bien romantique, le passé, mais le passé, c'est fini, on ne peut pas le changer. Et, même si on voulait, on ne pourrait pas le changer.

Notre gouvernement, M. le Président, il regarde l'avenir. C'est pour ça, d'ailleurs, que nous sommes souverainistes, parce que nous pensons que l'avenir a une meilleure chance d'être florissant si le Québec contrôle entièrement ses outils, pas seulement les outils de la Régie des installations olympiques, j'en conviens, mais tous nos outils qui commencent par les impôts qu'on paie; qu'on les garde chez nous et qu'on signe les ententes avec les gens avec lesquels on voudra faire des ententes. Notre gouvernement, il a une vision moderne de la gestion. Et cette vision moderne là, elle est sensée. Elle repose, d'une part, sur une recherche, sur des données pour que nous puissions prendre des décisions fiables dans une perspective durable.

Nous avons décidé de suspendre temporairement les travaux parce qu'il y a urgence d'agir pour remplacer la toiture actuelle, nous dit-on. On va le voir, on va nous le démontrer. Mais agir rapidement, ça ne veut pas dire agir sottement, sans réfléchir. On peut se servir de notre intelligence aussi quand on est pressés. Et l'intelligence, ça veut dire poser des questions, des questions de gros bon sens, comme on en a posé, surtout quand on constate qu'on a gaspillé 15 000 000 \$ et qu'on n'a pas encore la réponse à une question fondamentale quand on prépare un estimé budgétaire: Est-ce que c'est fiable comme concept technique et est-ce que c'est sécuritaire pour les gens qui vont se trouver dans cet espace?

Alors, là-dessus, M. le Président, on n'a pas de leçon à recevoir du député de LaFontaine ni de son parti, croyez-moi. Nous allons donc continuer nos démarches et nous allons encourager le conseil d'administration de la Régie des installations olympiques à faire ses devoirs, à documenter ses décisions, à répondre précisément à nos questions.

Je sais que le député de LaFontaine — il nous en a parlé pendant tout le temps — aime les journaux, et je l'invite à relire le journal de ce matin. C'est très modeste ce que je vais dire là, mais il y a un «clip», il y a un article qui parle justement du tourisme au Québec. Et je l'invite à retrouver le goût du Québec. Peut-être que, s'il retrouve le goût du Québec, il va retrouver l'objectivité dans l'analyse de nos dossiers, puisque nous allons être visiblement, pour quelque temps, en discussion par rapport à des dossiers d'avenir. Nous allons regarder la Régie des installations olympiques dans une perspective d'avenir, M. le Président, pas dans une perspective de passé, parce que — je le répète — on ne peut pas le changer, le passé.

Qu'est-ce qu'il y a de mal, M. le Président, à demander au conseil d'administration de nous donner une évaluation précise du coût du remplacement du toit actuel purement et simplement? Actuellement, les gens vont au Stade et ils sont très contents. Il y a un toit sur le Stade. Combien ça coûterait, le remplacer? Ça pourrait se faire en combien de temps? C'est important d'avoir cette réponse-là. Puis on n'aura pas besoin de payer 15 000 000 \$ pour avoir cette réponse-là. Ça va se faire très rapidement.

L'option de la toiture d'acier fixe, elle a été prise par le gouvernement précédent, visiblement sur la base de données incomplètes. Et même un an et demi après avoir fait la proposition budgétaire et approuvé l'estimé budgétaire, 15 000 000 \$ plus tard, on n'a pas eu la réponse. Donc, c'est un estimé qui m'inquiète, M. le Président. Je ne le crois pas. Et je pense que c'est important que la Régie des installations olympiques nous assure, comme gouvernement, que c'est un estimé fiable. Et c'est ce qu'ils vont faire. Le conseil d'administration a créé un comité aviseur sur la toiture du Stade avec un mandat bien précis de lui faire des recommandations qui s'imposent pour que nous trouvions la meilleure solution en termes de fiabilité, de sécurité et au meilleur coût dans l'intérêt des contribuables, pas seulement des contribuables de

l'est de Montréal, de tous les contribuables du Québec, parce que c'est tous les Québécois qui vont payer ça.

• (11 h 50) •

D'ailleurs, M. le Président, la décision que nous avons prise n'a pas étonné les administrateurs ni la direction de la Régie des installations olympiques. Ils avaient des hypothèses et, en crédits, le président nous l'a dit. Ils avaient des hypothèses et des objectifs à rencontrer que l'ancien gouvernement leur avait donnés. Nous, nous sommes arrivés en disant: Écoutez, nous, notre hypothèse, c'est: Est-ce qu'on peut remplacer le toit actuel purement et simplement? Ils n'avaient pas regardé ça dans leurs 12 solutions. Alors, c'est normal qu'ils la regardent. La direction de la RIO n'a pas du tout été étonnée de notre décision.

En fait, M. le Président, ce qu'on veut démontrer ce matin, c'est que notre gouvernement a pris ses responsabilités. Le Stade olympique de Montréal, c'est un objet de fierté pour tous les citoyens de l'est de Montréal et pour tous les Québécois. Sa double vocation de centre sportif et de centre d'exposition d'envergure permet un achalandage important et contribue au rayonnement touristique à Montréal et ça entraîne des retombées économiques importantes pour l'est de Montréal. On a l'intention de continuer en ce sens, M. le Président. On a l'intention d'appuyer la meilleure solution au plan de la fiabilité technique, de la sécurité et au plan financier, dans l'intérêt, je le répète, de tous les contribuables québécois.

On ne cherche pas à reprendre toutes les études qui ont été faites. On cherche à sortir, de ces études-là, la vérité, les données et les faits. Et on cherche à connaître le coût réel de remplacement de la toiture du Stade pour assurer une sécurité optimale. C'est ça qu'on cherche à faire, M. le Président.

En terminant, j'aimerais remercier d'abord le député de LaFontaine de l'occasion qu'il nous a donnée ce matin de faire le point sur ce dossier très important et où beaucoup d'argent a déjà été engagé. Et j'espère que les journalistes, certains d'entre eux, nous ont écoutés, pour que le député de LaFontaine, en rentrant chez lui, puisse relire ce qui a été dit aujourd'hui et peut-être, finalement, le comprendre, qu'on arrête d'en parler. Enfin, j'aimerais remercier toute l'équipe et tout le personnel dévoué de la RIO, dont certains sont ici, d'avoir répondu de façon responsable à une demande tout aussi responsable que notre gouvernement leur a faite. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Bourdon): Merci, Mme la ministre. M. le député de LaFontaine, pour une durée maximale de dix minutes.

M. Jean-Claude Gobé

M. Gobé: Merci, M. le Président. J'aurais voulu intervenir, dans mon dernier cinq minutes, mais, étant donné qu'on n'a pas pu, je vais peut-être ramasser tout ça dans le dernier dix minutes. J'aimerais, comme au

tout départ, rappeler à la ministre que, lorsqu'elle disait qu'elle n'avait pas de concept retenu pour le Stade, ou elle a la mémoire courte ou, quand elle parle, elle ne sait pas ce qu'elle dit. Ou alors peut-être est-elle mal citée dans les journaux, parce que je vais vous faire le plaisir de lire un article de Sylvain Blanchard, dans *Le Devoir*, où la ministre se prononce et, entre guillemets, elle dit: «M. Bibeau et moi avons des visions différentes pour le Stade olympique.» C'est déjà un départ pour quelqu'un qui n'a pas de concept. Elle a au moins une vision différente du président. «Par exemple, il est en faveur d'un toit fixe et, moi, je crois qu'on a intérêt à étudier davantage l'option d'un toit rétractable.» Pour quelqu'un qui n'a pas de concept et qui n'a pas d'idées préconçues, permettez-moi, on va repasser, M. le Président. Et, en plus, elle termine, elle n'a pas limogé M. Bibeau: «...mais de là découle toute une série de divergences avec lui». Une autre contradiction. Voilà pourquoi elle l'a limogé. Il n'y a pas de logique dans ce qu'elle a dit, M. le Président. Ce n'est pas à cause des études. Ce n'est pas à cause des coûts qu'elle a arrêté ça. C'est parce qu'elle veut faire un toit amovible. Elle le dit continuellement. Quand ce n'est pas elle, c'est ses collaborateurs, depuis le début du mois d'octobre, depuis qu'ils ont été nommés au gouvernement. Mme Mitton, son ancienne attachée de presse, le disait dans le journal *Le Devoir*, la même Mme Mitton qui a quitté maintenant, d'ailleurs, et qui se retrouve dans la RIO.

M. le Président, elle s'est vantée, la ministre, d'un «clipping» de presse — elle dit que j'aime les journaux, mais je pense qu'elle aussi, parce qu'elle le montre à tout le monde lorsqu'elle est dedans — qui disait qu'elle faisait la promotion du tourisme pour rester au Québec. Mais c'est un programme qui a été mis en place sous les libéraux, M. le Président. Ça a été mis en place par nous l'année dernière. Elle n'a fait que le reconduire et c'est avec l'entreprise privée. En plus de ça, c'est 30 000 \$ pour 430 organismes, à peine 70 \$ par organisme. De qui rit-on encore? De la vantardise, M. le Président.

Et ça, ça nous ramène à une chose: manque de jugement de la ministre, irresponsabilité, gaspillage de fonds publics. Ça a assez duré, M. le Président, la saga du Stade olympique. 117 000 000 \$ pour un contrat, pas de soumissions, donné par le Parti québécois à la firme Lavalin. Gaspillage, dépassement de coûts de la firme Lavalin, pourquoi? Il n'y a pas eu de soumissions publiques, il n'y a pas eu d'études, il n'y a rien eu. 15 500 000 \$, M. le Président, d'études qui ont convenu, qui ont amené les experts internationaux à faire en sorte d'avoir la certitude que le toit fixe était la solution et que le toit amovible était trop problématique. Elle annule ça, elle l'annule. Un autre 7 000 000 \$ à 9 000 000 \$, on ne le sait pas encore, de frais, M. le Président, pour retarder tout ça et annuler les appels d'offres et indemniser les gens qui avaient commencé les travaux. On en est rendus, M. le Président, à au-delà de 150 000 000 \$. Ça a assez duré.

Et que nous propose-t-elle? À nouveau un concept de toit amovible et rétractable. Et elle le dit, et je l'ai citée, ses employés le disent, ses collaborateurs le disent, et elle dit qu'elle a laissé partir Bibeau à cause de ça, alors qu'il faisait l'unanimité dans l'est de Montréal et que sa bonne gestion était reconnue même par ses collègues du caucus du Parti québécois où, là, elle a semé de la dissension encore une fois.

M. le Président, le temps coule. Ce que j'aimerais peut-être, c'est rappeler que, dans l'ensemble du Québec actuellement, les gens s'attendent à une bonne gestion de la ministre et non pas à un gaspillage de fonds publics et qu'on commence déjà à demander maintenant sa démission, un changement de ministre et un remaniement ministériel. Et son nom est cité, bien sûr, abondamment, de la même manière qu'à la Culture les gens l'ont demandé, parce qu'elle ne faisait pas l'affaire, elle ne respectait pas le mandat qui lui avait été donné.

Le Président (M. Bourdon): M. le député de LaFontaine, je fais appel à vous pour que vous respectiez la pertinence de l'interpellation qui doit porter sur les études de la Régie des installations olympiques relatives à la construction du toit du Stade olympique de Montréal.

M. Gobé: M. le Président, non seulement cela, mais elle se cache derrière le conseil d'administration et derrière les employés de la RIO. Elle laisse entendre que ces gens-là ont recommandé au gouvernement du Québec d'accepter et de mettre en oeuvre un projet qui n'était pas sûr, qui était dangereux, selon certains députés de son gouvernement. M. le Président, on insulte les gens. Serait-on en train de dire que les gens qui sont assis en arrière sont des irresponsables? Alors, qu'elle fasse une enquête publique et non pas une étude de comité aviseur, à ce moment-là, parce que, s'il y a des gens qui ne prennent pas des bonnes décisions et qui sont irresponsables, bien, il faut les enlever de la fonction publique.

Si elle a des accusations à porter là-dessus, qu'elle le fasse, parce que la décision qui a été prise par l'ancien gouvernement a été faite sur le rapport du conseil d'administration et des gens de la RIO, en toute bonne foi, comme on doit faire lorsqu'on travaille avec des administrateurs publics et avec des gens sur un conseil d'administration. Nous leur avons fait confiance et nous leur faisons encore confiance, et nous ne cherchons pas à les utiliser pour défendre nos projets, guidés par des intérêts politiques.

On le sait que le gouvernement actuel, lorsqu'il était dans l'opposition, ne voulait pas de ce toit-là. Vous l'avez dit à maintes reprises. Vous l'avez dit après et vous avez dit que vous étiez en faveur d'un toit rétractable. Aujourd'hui, vous vous camouflez, qu'importent les coûts, derrière la RIO, derrière les études et, je le répète, en terminant, pour faire en sorte d'amener votre projet.

Alors, en terminant, M. le Président, c'est du gaspillage, c'est éhonté, c'est des fonds publics. On ferme des hôpitaux, on ferme des écoles dans la région de Montréal et au Québec, et c'est inadmissible.

Deuxièmement, M. le Président, encore une fois, ça démontre l'irresponsabilité de la ministre et je crois qu'à ce moment-là on devrait appuyer et encourager les gens qui demandent au premier ministre de faire un remaniement ministériel pour mettre enfin, comme les gens de la presse le disent — en éditorial, M. Gravel — quelqu'un qui va laisser travailler les gens compétents en paix dans le domaine du Stade olympique et, particulièrement, sur le toit de la RIO. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Bourdon): Alors, la commission de l'économie et du travail ayant accompli son mandat, j'ajourne les travaux sine die.

(Fin de la séance à 11 h 59)

